



Bulletin Officiel

N° 3826 Jeudi 07 Avril 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUES DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE LES AGISSEMENTS DE LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU BENIN	2
« LA SOCIETE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION BOURSIERE DU BENIN » هيئة السوق المالية تحذر العموم من تصرفات شركة	2
MISE EN GARDE DU PUBLIC CONTRE DES OFFRES D'INVESTISSEMENT NON AUTORISEES	3
تحذير من عروض استثمارية غير مرخص فيها	3
AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM : FCP VALEURS DYNAMIQUE	4
AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE : SAGES CAPITAL	4
INFORMATIONS A COMMUNIQUER ET A PUBLIER PAR LES SICAV	5-6
تذكير لشركات المساهمة العامة	7
RAPPEL AUX SOCIETES FAISANT APE	7

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

OFFRE A PRIX FERME –OPF– ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»	8-15
--	------

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -	16
--	----

PROJET DES RESOLUTIONS

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -	16-17
--	-------

COURBE DES TAUX

18

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

19-20

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS
- FCP SECURITE
- BNAC CONFIANCE FCP
- BNAC PROGRES FCP
- FCP CAPITALISATION & GARANTIE
- SICAV RENDEMENT
- SICAV CROISSANCE

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010
- TUNISIE FACTORING

COMMUNIQUÉ DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE LES AGISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ET D'INTERMÉDIATION BOURSIÈRE DU BÉNIN

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les agissements illégaux de « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » qui a dernièrement publié un avis publicitaire dans un quotidien tunisien par lequel elle a sollicité l'épargne du public.

Les investigations menées par le Conseil du Marché Financier notamment auprès du régulateur financier Ouest-Africain « le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers » ont permis de révéler qu'aucune société portant cette dénomination n'est agréée en qualité d'intervenant commercial sur le marché de l'Union Monétaire Ouest Africaine et que l'opération objet de la publicité semble avoir un caractère fictif.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier met en garde le public contre les agissements de « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » dont l'intervention sur le marché tunisien pourrait constituer une opération d'escroquerie susceptible de poursuites pénales.

2011 - AC - 11

بلاغ هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر العموم من تصرفات شركة

« la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin »

تلقت هيئة السوق المالية نظر العموم إلى التصرفات غير القانونية لشركة « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » التي قامت في المدة الأخيرة بنشر إعلان إشهاري في جريدة تونسية عرضت بمقتضاه على العموم الاكتتاب في عملية مالية.

ولقد أبرزت التحريات المجراة من قبل هيئة السوق المالية خاصة لدى هيئة التعديل المالي لغرب إفريقيا أنه لا يوجد شركة تحمل هذه التسمية مرخص لها بالتدخل في سوق الاتحاد المالي لغرب إفريقيا وأن العملية المالية موضوع الإعلان الإشهاري لها طابع صوري.

وعليه، فإن هيئة السوق المالية تحذر العموم من تصرفات « la société de gestion et d'intermédiation boursière du Bénin (SGIBB.SA) » التي يمكن أن يشكل تدخلها في السوق المالية التونسية عملية تحيل قد تترتب عنها تبعات جزائية.

2011 - AC - 11

COMMUNIQUÉ DU CMF

LE CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER MET EN GARDE LE PUBLIC CONTRE DES OFFRES D'INVESTISSEMENT NON AUTORISÉES

Le Conseil du Marché Financier attire l'attention du public sur les activités de la société « MEGA SUCCESS CONSULTANCY TUNISIA LIMITED », société unipersonnelle à responsabilité limitée sise à la rue du Lac Constance, Immeuble Matrix, 2^{ème} étage, Les Berges du Lac Tunis (site web www.mscommission.com), et gérée par monsieur Li Yat Fan de nationalité chinoise. Cette société agit en tant que représentant de la société étrangère « Mega Success Group Limited » installée à Hong Kong, et propose aux personnes résidentes en Tunisie d'investir sur la bourse chinoise de l'or et de l'argent.

Le Conseil du Marché Financier informe le public que la société « MEGA SUCCESS CONSULTANCY TUNISIA LIMITED » n'est pas agréée pour fournir des services d'investissement ou des services financiers en Tunisie.

En conséquence, le Conseil du Marché Financier recommande la plus grande prudence aux investisseurs et invite le public à ne donner suite ni aux propositions d'investissement émanant de personnes n'ayant pas obtenu les autorisations requises pour l'exercice de l'activité de démarchage financier et de services d'investissement, ni aux propositions de placement dans des produits financiers non conformes à la réglementation en vigueur.

2011 - AC - 7

بلاغ هيئة السوق المالية

هيئة السوق المالية تحذر من عروض استثمارية غير مرخص فيها

تلقت هيئة السوق المالية نظر العموم إلى نشاط شركة "Mega Success Consultancy Tunisia Limited"، شركة شخص واحد ذات مسؤولية محدودة وكيلها السيد Li Yat Fan صيني الجنسية والكائن مقرها الاجتماعي بنهج بحيرة كونستانس عمارة ماتريكس الطابق الثاني ضفاف البحيرة تونس (موقع الإنترنت الخاص بها www.mscommission.com)، والتي تتوجه إلى العموم، بوصفها ممثلة لشركة أجنبية منتسبة بهونج كونج (Hong Kong) تدعى "Mega Success Group Limited"، لتعرض على الأشخاص المقيمين بالبلاد التونسية الإستثمار في بورصة الصين للذهب والفضة. وفي هذا الصدد، تعلم هيئة السوق المالية العموم بأن شركة "Mega Tunisia Limited Success Consultancy" غير مرخص لها للقيام بالبلاد التونسية بإسداء خدمات استثمارية أو مالية. وعليه، فإن هيئة السوق المالية توصي المستثمرين بتوخي الحذر وتدعو العموم إلى عدم الاستجابة لعروض الإستثمار الصادرة عن كل شخص لم يتحصل على التراخيص اللازمة لممارسة نشاط السعي المصفاقي المالي والخدمات الإستثمارية أو لعروض التوظيف في أدوات مالية غير مطابقة للقوانين الجاري بها العمل.

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENTS DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 31 mars 2011, d'agréer le fonds suivant :

FCP Valeurs Dynamique
Fonds Commun de Placement
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège social : Immeuble Intégra- Centre Urbain Nord - Tunis

Tunisie Valeurs et Amen Bank ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 mars 2011, pour la création d'un Fonds Commun de Placement, de type mixte, dénommé «**FCP Valeurs Dynamique**» d'un montant initial de D.100 000 divisé en 10 parts de D.10 000 chacune.

2011 - AC - 9

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE DESIGNATION D'UN RESPONSABLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le collège du Conseil du Marché Financier, réuni en date du 31 mars 2011, a décidé d'octroyer l'agrément suivant :

SAGES CAPITAL
Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières

SAGES CAPITAL a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 31 mars 2011, pour la nomination de M. Mouadh M'hiri en tant que responsable de la conformité et du contrôle interne.

2011 - AC - 10

COMMUNIQUÉ DU CMF**Informations à communiquer et à publier par les SICAV**

Il est porté à la connaissance des Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, ce qui suit concernant les obligations d'information relatives aux états financiers annuels

I - Documents à communiquer au CMF avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposés par le conseil d'administration ou par le directoire.
- le rapport annuel sur l'activité de l'OPCVM qui est destiné aux actionnaires et porteurs de parts et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 78 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux OPCVM.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
 - ✓ la ventilation du passif ;
 - ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
 - ✓ le nombre d'actions ou de parts en circulation ;
 - ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
 - ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
 - ✓ la ventilation des revenus de l'OPCVM ;
 - ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de l'OPCVM au cours de l'exercice ;
 - ✓ le compte des produits et charges ;
 - ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
 - ✓ l'affectation des résultats ;
 - ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.
- les rapports du ou des commissaires aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.

(suite)

II - Documents à communiquer au CMF après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers dûment approuvés
- la liste des actionnaires

III - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net

Mentionner que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes dans un délai de quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

Les responsables des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

بلاغ هيئة السوق المالية

تذكر هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة أنه يتعين عليها طبقاً لأحكام الفصل 36 من ترتيب هيئة السوق المالية المتعلق بالمساهمة العامة، إعلام العموم وفي أقصر الآجال بواسطة بلاغ صادر في صحيفة يومية وفي النشرة الرسمية لهيئة السوق المالية وفي نشرة بورصة الأوراق المالية بتونس بكل حدث هام من شأنه إذا بلغ إلى العموم، أن يكون له أثر ذو أهمية نسبية على سعر أو قيمة أوراقها المالية. وبصفة خاصة وباعتبار أن الأمر يتعلق بمعطيات من شأنها التأثير على الوضعية المالية وعلى نتائج الشركة، فإن شركات المساهمة العامة مدعوة إلى إعلام العموم بكل معلومة تتعلق بنتيجة أعمال خلية المتابعة التي تم عند الاقتضاء إرسالها.

كما أن هذه الشركات مدعوة إلى تقديم عرض لآفاقها المستقبلية المحينة صلب التقرير السنوي حول التصرف في الشركة لسنة 2010، وعليها عند الاقتضاء تحليل الفوارق مقارنة بالتقديرات التي سبق نشرها.

2011 - AC - 5

COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés faisant appel public à l'épargne qu'en vertu des dispositions de l'article 36 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont tenues de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans le bulletin de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de ces sociétés. Plus particulièrement, et s'agissant d'éléments qui seraient de nature à impacter la situation financière et les performances de la société, lesdites sociétés sont invités à porter à la connaissance du public toute information relative aux résultats des travaux de cellule de suivi mise en place à cet effet, le cas échéant.

Les sociétés faisant appel public à l'épargne sont également appelées à exposer au niveau du rapport annuel sur la gestion relatif à l'exercice 2010, les perspectives d'avenir actualisées, et à analyser les écarts, le cas échéant, avec les prévisions annoncées antérieurement.

AVIS DES SOCIETES

OFFRE A PRIX FERME –OPF–

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatif au premier trimestre 2011 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2011. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2010 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2011. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**OFFRE A PRIX FERME –OPF–
ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE
DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING»**

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société «TELNET HOLDING».

Dans le cadre du prospectus, la société «TELNET HOLDING» a pris les engagements suivants :

- Réserver un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre l'Offre à Prix Ferme. Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions «Telnet Holding» acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter et proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation.
- Tenir une communication financière au moins une fois par an portant sur l'évolution des activités du groupe Telnet Holding et les perspectives d'évolution et de développement.
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse.
- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public, avec information de ces derniers sur l'état de réalisation de ses prévisions et insertion d'une analyse des écarts relevés au niveau de son rapport annuel.
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Epargne.
- Garder en permanence un niveau de participation suffisamment élevé lui permettant d'exercer un contrôle exclusif sur les deux filiales Telnet Incorporated et Telnet Technologies

Aussi, les actionnaires actuels de la société « Telnet Holding » sont tenus de respecter les engagements suivants :

- ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction;
- ne pas développer une activité locale concurrente à celle de la société.

(suite)

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE «TELNET HOLDING» AU MARCHE PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

La société «TELENET HOLDING» a demandé l'admission au marché principal de la cote de la bourse de Tunis de la totalité des actions ordinaires, y compris celles objet de l'offre, toutes de mêmes catégorie, de nominal 1 dinar et composant la totalité de son capital.

La Bourse a accordé, en date du 18 février 2011 son accord de principe quant à l'admission des actions de «TELENET HOLDING» au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il est à signaler que cet accord de principe a été octroyé sur la base d'une évaluation de la société « Telnet Holding » ayant abouti à un prix d'introduction de 6 DT, soit une décote de 10% par rapport à la moyenne pondérée et de 11,3 % par rapport à la médiane. Toutefois, compte tenu de la conjoncture économique actuelle que connaît la Tunisie, et sur recommandation du Conseil de la Bourse, les actionnaires de « Telnet Holding » ont décidé d'appliquer une décote supplémentaire de 3,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 3% par rapport à la médiane (soit une décote totale de 13,2% par rapport à la moyenne pondérée et de 14,3% par rapport à la médiane). Ainsi, le prix par action ancienne ou nouvelle, dans le cadre de la présente offre à prix ferme, sera de 5,8 dinars.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de la société Telnet Holding se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 5,800 dinars l'action nouvelle ou ancienne et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

1- Présentation de la société :

1-1 Dénomination sociale	: TELNET HOLDING SA
1-2 Siège social	: Immeuble Ennour, Centre urbain nord 1082 Tunis Mahrajène
1-3 Téléphone	: +216 71 706 922
1-4 Fax	: +216 71 706 939
1-5 Site Web	: www.groupe-telnet.net
1-6 Email	: info@groupe-telnet.net

1-7 Objet social :

La société a pour objet :

- Toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- La participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, tunisiennes et/ou étrangères, d'apports, de commandite, de souscriptions, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- Généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

Le tout, tant pour elle même, que pour le compte de tiers en participation, sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de société, de souscription, de commandite, de fusion ou d'absorption, d'avance de fonds, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou locations de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers ou immobiliers ou par tous autres modes.

(suite)

2- Caractéristiques et modalités de l'opération :

2-1 Contexte et objectifs de l'opération :

Opérant dans un secteur de haute technologie avec des taux de croissance très élevés, le Groupe Telnet doit disposer de moyens de financement adaptés à ses ambitions et à ses perspectives de développement à moyen et long-termes ; tout en préservant sa solidité financière, gage de pérennité et d'indépendance. C'est cette analyse qui a décidé les actionnaires de Telnet à procéder à l'introduction de la structure Holding du Groupe à la Bourse de Tunis ; qui permettra d'atteindre ou de faciliter la réalisation des principaux objectifs suivants:

- La diversification des sources de financement du Groupe et l'ouverture d'un canal permanent de mobilisation de fonds propres,
- Le renforcement de la notoriété du Groupe auprès de ses clients,
- La création d'un instrument supplémentaire de motivation et de fidélisation du personnel du Groupe,
- La création d'une assise financière solide à même de financer les projets de développement futurs du Groupe. Des projets de développement sont identifiés et sont à un stade avancé d'étude dont notamment le projet de Telnet Electronics.

2-2 Décisions ayant autorisé l'opération

2-2-1 Décision ayant autorisé l'offre

Sur proposition du Conseil d'Administration du 21 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Telnet Holding tenue le 25 juin 2010 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché principal de la cote de bourse et a donné tous les pouvoirs au conseil d'administration et au directeur général, Monsieur Mohamed Frikha, pour accomplir toutes les démarches nécessaires, d'études, d'évaluation et de procéder par l'aboutissement de cette opération à l'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-2-2 Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé d'augmenter le capital social de 10 200 000 Dinars à 11 028 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 828 000 Dinars et l'émission de 828 000 actions au prix d'émission de 5,800 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 4,800 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

2-2-3 Droit préférentiel de souscription

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mars 2011 a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation de capital au public à l'occasion de l'introduction des titres de la société au marché principal de la cote de la Bourse de Tunis.

En conséquence de la décision de l'augmentation du capital social réservée au public, les anciens actionnaires renoncent à leurs droits préférentiels de souscription à ladite augmentation du capital.

Cette renonciation se traduit par la suppression du droit préférentiel de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

2-3 Cadre de l'offre

L'introduction s'effectuera par la mise sur le marché de 2 070 000 actions d'une valeur nominale de 1 dinar chacune et ce, dans le cadre d'une offre à prix ferme :

- 828 000 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital de la société, représentant 7,51 % du capital après réalisation de cette augmentation.

(suite)

2-4 Modalité de l'offre

En réponse à l'offre, les intéressés souscriront exclusivement à des quotités d'actions. Chaque quotité est composée de deux actions nouvelles à souscrire en numéraire et de trois actions anciennes à acheter. Ainsi l'offre porte sur l'acquisition par le public de 414 000 quotités.

2-5 Période de validité de l'offre :

L'offre est ouverte au public du **19 avril 2011** au **10 mai 2011 inclus**.

2-6 Date de jouissance des actions :

Les actions nouvelles et anciennes offertes porteront jouissance à partir du 1^{er} Janvier 2011.

2-7 Prix de l'offre

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société «TELENET HOLDING», tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé comme suit :

- 5,800 dinars par action ancienne
- 5,800 dinars par action nouvelle

Soit 29 dinars par quotité.

2-8 Établissements domiciliaires :

Tous les intermédiaires en bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes d'acquisition des actions de la société Telnet Holding exprimées dans le cadre de la présente offre.

Toutefois, la somme relative à l'augmentation du capital sera versée au compte indisponible N°08 601 00019 32 00189 2 01 ouvert auprès de la BIAT agence Charguia II

2-9 Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres :

L'opération proposée porte de manière concomitante sur une cession de 1 242 000 actions anciennes et sur une souscription à 828 000 actions nouvelles émises à l'occasion de l'augmentation de capital réservée au public. Au total, l'offre porte sur 2 070 000 actions soit 18,77 % du capital social après réalisation de l'augmentation du capital telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2011.

Le placement des titres auprès du public se fera selon la procédure d'offre à prix ferme. Il s'effectuera en termes de quotités d'actions composées chacune de deux actions nouvelles et de trois actions anciennes, soit un total de 414 000 quotités offertes.

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

- **Catégorie A :** 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes, réservées aux OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités. Les souscripteurs de cette catégorie doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un seul émetteur.
- **Catégorie B :** 41 400 quotités offertes représentent 10 % de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.
- **Catégorie C :** 165 600 quotités offertes représentant 40 % de l'offre, soit 331 200 actions nouvelles, et 496 800 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251 quotités.

(suite)

- **Catégorie D** : 82 800 quotités offertes représentant 20 % de l'offre, soit 165 600 actions nouvelles et 248 400 actions anciennes réservées aux personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités.
- **Catégorie E** : 41 400 quotités offertes représentant 10% de l'offre, soit 82 800 actions nouvelles et 124 200 actions anciennes réservées aux personnels du groupe TELNET.

Les demandes d'acquisition doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement la quantité de quotités demandées et l'identité complète du demandeur.

L'Identité complète du demandeur comprend :

- Pour les personnes physiques majeures Tunisiennes : Nom, prénom, nature et numéro de la Pièce d'Identité Nationale.
- Pour les personnes physiques mineures Tunisiennes : Nom, Prénom, date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la Pièce d'Identité Nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal.
- Pour les personnes morales Tunisiennes : Dénomination sociale complète et Numéro d'inscription au Registre de Commerce
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM: Dénomination sociale complète ainsi que le Numéro d'Inscription au Registre de Commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.
- Pour les personnes étrangères : le nom, le prénom ou la dénomination sociale et la nature et les références des documents présentés.

Toute demande d'acquisition ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande d'acquisition doit porter sur un nombre de quotités qui ne peut être inférieur à 25 quotités correspondant à 50 actions nouvelles et à 75 actions anciennes, ni supérieur à 11 028 quotités correspondant à 22 056 actions nouvelles et à 33 084 actions anciennes pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital social après augmentation du capital), ni supérieur à 110 280 quotités correspondant à 220 560 actions nouvelles et à 330 840 actions anciennes pour les institutionnels (soit au plus 5% de l'augmentation du capital social après augmentation du capital).

En tout état de cause, la quantité demandée par le demandeur doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les demandes d'acquisition pour la catégorie A ne peuvent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée précédant la date de demande d'acquisition.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes d'acquisition reçues au cours de la période de validité de l'offre à Prix Ferme.

Outre la demande qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes d'acquisition à titre de mandataires d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes d'acquisition équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

(suite)

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande d'acquisition, toutes catégories confondues, déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première par le temps sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes multiples reproduites chez un même Intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre de quotités demandées sera retenue.

Tout Intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle

2-9-1 Mode de répartition des titres :

Les quotités offertes dans le cadre de l'offre à prix ferme seront réparties en cinq catégories :

Catégories	Nombre de quotités	Correspondant à		Répartition en % du capital social après augmentation	Répartition en% de l'OPF
		Nombre d'actions anciennes	Nombre d'actions nouvelles		
Catégorie A : OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités tout en respectant les dispositions légales notamment celles concernant les ratios prudentiels	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
Catégorie B : Institutionnels autres que les OPCVM sollicitant au minimum 500 quotités.	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
Catégorie C : Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 251 quotités.	165.600	496.800	331.200	7,51%	40%
Catégorie D : Personnes physiques ou morales, Tunisiennes ou étrangères sollicitant au minimum 25 quotités et au maximum 250 quotités	82.800	248.400	165.600	3,75%	20%
Catégorie E : Personnel du Groupe TELNET	41.400	124.200	82.800	1,88%	10%
Total	414.000	1.242.000	828.000	18,77%	100%

(suite)

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A, B, C et E : Les demandes d'acquisition seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte/ quantité demandée et retenue.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie D : Les demandes d'acquisition seront satisfaites également par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B, puis à la catégorie C, puis la catégorie D, puis à la catégorie E.

2-9-2 Modalités de paiement du prix :

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société Telnet Holding, tous frais, commissions, courtages et taxes compris a été fixé comme suit :

- 5,800 Dinars pour les actions anciennes
- 5,800 Dinars pour les actions nouvelles

Le règlement des demandes d'acquisition des actions anciennes et nouvelles s'effectue au comptant auprès de l'intermédiaire en bourse au moment de dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au demandeur dans un délai ne dépassant pas les trois jours de la déclaration du résultat de l'offre.

2-9-3 Transmission des demandes et centralisation :

Les intermédiaires en bourse établissent, par catégorie, les états des demandes d'acquisition reçues de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en bourse transmettront à la BVMT les états des demandes d'acquisition selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

2-9-4 Ouverture des plis et dépouillement :

Les états relatifs aux demandes d'acquisition données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiquées sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, de l'AFC et Axis Bourse- intermédiaires en bourse introducteurs et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB. La commission procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet.

2-9-5 Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de dépouillement des demandes d'acquisition, le résultat de l'Offre à Prix Ferme fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire, le nombre de titres attribué, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes d'acquisition seront frappées.

(suite)

2-9-6 Règlement des capitaux et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes d'acquisition retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

La STICODEVAM a donné en date du 9 mars 2011 aux actions anciennes de la société Telnet Holding le code ISIN :TN 000 744 0019.

La société Telnet Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par AFC -Intermédiaire en Bourse.

2-10 Cotation des titres :

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis sur le bulletin officiel de la BVMT.

2-11 Contrat de liquidité et contrat de régulation du cours boursier:

2-11-1 Contrat de liquidité : Les actionnaires de Telnet Holding se sont engagés à consacrer 1 000 000 dinars et 100 000 actions pour alimenter un contrat de liquidité pour une période de 12 mois à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de Telnet Holding. Ce contrat a été confié à l'intermédiaire en bourse Axis Capital Bourse.

2-11-2 Régulation du cours boursier : Les actionnaires de la société « Telnet Holding » se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier.

2-12 Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme – OPF- et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 11/738 du 04 avril 2011, sera, incessamment, mis à la disposition du public auprès de la société «TELNET HOLDING», de AXIS CAPITAL BOURSE- intermédiaire en Bourse- et de l'AFC -Intermédiaire en Bourse- ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

Siège Social : Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

La Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique -SPDIT SICAF- porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 21 avril 2011 à 10 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise, Les Berges du Lac, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2010.
2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de cet exercice.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
4. Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Quitus pour l'exercice aux Administrateurs
7. Renouvellement du mandat d'administrateurs.
8. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes.
9. Autorisation pour le rachat par la société de ses propres actions à hauteur de 10% du capital.
10. Remplacement d'un membre du Comité Permanent d'Audit.
11. Pouvoirs à donner.

2011 - AS - 185

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE DE PLACEMENT & DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & TOURISTIQUE - SPDIT SICAF -

Siège Social : Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 21 avril 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2010 ainsi que les explications complémentaires fournies, approuve intégralement le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers concernant le même exercice et donne quitus entier, définitif et sans réserve au Conseil d'administration pour sa gestion au 31/12/2010.

DEUXIEME RESOLUTION:

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants :

- Monsieur Mustapha Abdelmoula
- Monsieur Fayçal Ben M'Barek

pour trois ans se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

(suite)

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme en qualité de membre du Comité Permanent d'Audit Monsieur Guy DE CLERCQ en remplacement de monsieur Habib NIFAR.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle, pour trois années, l'autorisation donnée au Conseil d'Administration pour racheter les actions SPDIT à concurrence de 10% du capital et de fixer les modalités et les conditions de rachat et de vente de ces actions sur le marché.

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes Société FMBZ KPMG TUNISIE et Monsieur Raouf Menjour pour trois ans, se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2013 et fixe leur rémunération conformément à la loi.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire affecte au compte résultats reportés la réserve à régime spécial à hauteur de 640.951 dinars devenue disponible et provenant de la plus value de cession de titres réalisée en 2005 des actions de la Banque de Tunisie pour 419.943 D, de la société SOTRAPIL pour 113.608 D, de la société ELECTROSTAR pour 106.694 D, de la société ESSAADA pour 600D et de la société GIF pour 106D. Par conséquent, le report à nouveau passe de 5.052.953 dinars à 5.693.905 dinars.

HUITIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit les bénéfices de l'exercice 2010 :

RESULTAT NET AU 31/12/2010		<u>15 681 664,286</u>
RESERVE A REGIME SPECIAL		
RESULTAT DISPONIBLE		<u>15 681 664,286</u>
RESERVE LEGALE		-
	RELIQUAT 1	15 681 664,286
RESULTATS REPORTEES 2009		5 052 953,240
Montant de la Réserve à Régime Spécial affecté en report à nouveau		640 951,404
BENEFICES DISTRIBUABLES		21 375 568,930
DIVIDENDES 2010		11 289 600,000
	RELIQUAT 2	10 085 968,930
RESULTATS REPORTEES 2010		10 085 968,930

Soit un dividende de dinar par action, ou% du nominal.

La mise en paiement s'effectuera à partir du

NEUVIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 AVRIL 2011

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,623%		
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,636%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,651%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,672%	998,596
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,679%	
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		4,757%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,763%	1 010,760
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012	4,768%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"	4,908%		1 001,439
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		5,107%	1 022,356
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,279%	1 060,339
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,359%	1 083,737
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,559%	1 048,280
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,927%		971,410
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,945%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,968%	1 039,226
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,011%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,019%	967,666
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,115%	1 061,312
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,123%		957,358

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	135,352	136,428	136,438		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,838	11,948	11,949		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,214	1,223	1,224		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	32,630	32,952	32,955		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	44,802	45,228	45,232		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	163,775	149,627	150,043		
7	FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	669,080	546,819	545,999		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	140,431	120,898	121,183		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	130,841	120,885	121,047		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	116,956	110,592	110,797		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	115,164	107,862	108,064		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	109,195	91,107	91,434		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	165,054	155,402	155,541		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	95,368	90,953	91,005		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
15	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MANAGEMENT	30-mars-07	1 279,506	1 228,978	1 225,204		
16	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	2 218,986	2 132,165	2 130,685		
17	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	122,479	107,173	106,07		
18	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	122,906	116,068	115,550		
19	FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 153,132	1 141,542	1 138,687		
20	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	129,272	114,770	113,256		
21	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	14,956	13,841	13,663		
22	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 844,815	5 557,225	5 527,400		
23	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 613,950	6 409,555	6 383,536		
24	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,293	2,055	2,041		
25	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,846	1,730	1,726		
26	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,162	1,032	1,017		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de détachement du coupon	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
27	SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,201	109,249	109,260
28	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	23/03/11	3,758	104,529	101,701	101,711
29	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	15/03/11	3,741	105,198	102,454	102,464
30	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,030	104,073	104,084
31	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	04/04/11	4,309	103,814	100,549	100,559
32	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,102	108,031	108,041
33	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	103,928	105,002	105,013
34	SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	103,973	105,027	105,038
35	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,106	105,129	105,140
36	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	105,976	106,817	106,827
37	GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	102,920	103,947	103,957
38	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	21/03/11	4,067	104,302	101,297	101,308
39	FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,065	105,033	105,043
40	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,546	107,509	107,519
41	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,200	107,110	107,119
42	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	102,642	103,476	103,485
43	SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	102,948	103,898	103,908
44	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,540	105,522	105,533
45	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,457	103,510	103,520
46	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	106,156	107,045	107,055
47	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,166	104,997	105,005
48	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	102,745	103,774	103,785
49	AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,552	105,477	105,487
50	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,763	105,733	105,741
51	ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,001	102,880	102,889

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,536	10,632	10,633
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	104,067	105,113	105,123
54	FCP HELION MONEO	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	100,301	100,309

FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE

55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,112	103,063	103,134
----	---------------------------	-----	------------	----------	-------	---------	---------	---------

SICAV MIXTES

56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	75,602	72,157	72,129
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	155,524	142,576	142,173
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 553,686	1 420,263	1 416,091
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	112,581	105,847	105,972
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	116,359	108,176	108,166
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	95,575	83,149	82,962
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	21/03/11	0,375	16,523	15,691	15,724
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	277,442	258,077	258,457
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	51,249	45,903	46,120
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 061,388	2 060,781
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	78,987	74,943	74,025
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	58,113	56,199	56,233
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	103,331	99,583	99,699
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	113,779	107,593	107,982
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	110,018	98,441	98,845

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,692	11,472	11,475
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,686	12,263	12,271
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	16,636	15,921	15,932
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	17,197	15,984	16,031
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	12,356	11,373	11,392
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	128,457	109,012	109,479
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	131,919	118,284	118,717
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	127,744	121,646	121,833
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	20,621	18,445	18,546

FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE

80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	102,358	100,576	100,366
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	107,368	104,879	104,666
82	FCP AMEN CEA	Amen Invest	28-mars-11	-	-	-	100,097	100,141
83	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	150,176	135,313	133,181
84	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,417	9,798	9,757
85	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	123,909	111,323	110,850
86	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	117,002	113,758	113,831
87	FCP ACTIONS DEFENSIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,573	99,161
88	FCP ACTIONS PROACTIF	Helion Capital	31-déc-10	-	-	100,000	99,642	98,610
89	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	184,646	170,140	169,919
90	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	162,241	153,626	153,565
91	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	140,166	138,073	138,028
92	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	10 740,784	9 485,979	9 425,358
93	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	192,968	185,380	184,177
94	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	109,114	114,489	113,815
95	FCP SMART EQUITY	SMART Asset Management	01-sept-09	-	-	1 439,547	1 347,828	1 334,587
96	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	107,049	100,702	99,295
97	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	107,735	105,448	104,050
98	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	10 395,971	9 926,001	9 844,111

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

IMPRIMERIE
du

CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « BIATASSET MANAGEMENT », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – ÉPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2010. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	954.801,127 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	14.451,757 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP BIAT – Épargne Actions » au 31 décembre 2010, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2010.

Le Commissaire Aux Comptes
M. Mahmoud ZAHAF

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

BILANS COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
ACTIF			
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	956 688,803	421 209,765
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	766 616,302	401 684,904
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT	190 072,501	19 524,861
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	19 653,737	9 765,172
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES	18 783,434	8 707,927
AC2-B	DISPONIBILITES	870,303	1 057,245
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	3 604,573	79,716
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	3 604,573	79,716
TOTAL ACTIF		979 947,113	431 054,653
PASSIF			
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	336,151	141,133
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	24 809,835	2 094,831
TOTAL PASSIF		25 145,986	2 235,964
ACTIF NET		954 801,127	428 818,689
CP1	CAPITAL	935 255,114	419 281,235
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	19 546,013	9 537,454
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.	6,129	2,000
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	14 451,757	10 482,565
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	5 088,127	-947,111
ACTIF NET		954 801,127	428 818,689
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF		979 947,113	431 054,653

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETATS DE RESULTAT COMPARES AU 31-12-2010

DESIGNATION	Note	31/12/2010	31/12/2009
		Montant en Dinars	Montant en Dinars
PR1 REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	17 276,870	13 657,547
PR1-A DIVIDENDES		12 522,290	9 940,150
PR1-C REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT ET VALEURS ASSIMILEES		4 754,580	3 717,397
PR2 REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1 205,074	441,143
PR2-A REVENUS DES BONS DU TRESOR		1 205,074	441,143
REVENUS DES PLACEMENTS		18 481,944	14 098,690
CH1 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-2 818,970	-1 621,856
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 662,974	12 476,834
CH2 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-1 211,217	-1 994,269
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 451,757	10 482,565
PR4 REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	PR4	5 094,256	-945,111
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		5 088,127	-947,111
PR4-B REPORT À NOUVEAU		6,129	2,000
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 546,013	9 537,454
PR4-A REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		-5 088,127	947,111
PR4-B REPORT À NOUVEAU (ANNULATION)		-6,129	-2,000
PR4-C VARIATION DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		38 009,367	102 697,540
PR4-D VARIATION DES +/- VAL.REAL./CESSION TITRES		28 241,671	-570,310
PR4-E FRAIS DE NEGOCIATION		-494,059	-28,005
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		80 208,736	112 581,790

FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU 31-12-2010

DESIGNATION	Note	31/12/2010	31/12/2009
		Montants en Dinars	Montants en Dinars
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	AN1	80 208,736	112 581,790
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION		14 451,757	10 482,565
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES		38 009,367	102 697,540
AN1-C +/-VAL REALISEES SUR CESSION DESTITRES		28 241,671	-570,310
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES		-494,059	-28,005
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	AN2	-10 831,648	-11 419,320
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	AN3	456 605,350	-106 498,303
SOUSCRIPTIONS		704 131,268	128 024,872
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)		471 300,000	107 900,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		222 786,087	16 896,868
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		1 301,921	29,133
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		8 743,260	3 198,871
RACHATS		-247 525,918	-234 523,175
AN3-F CAPITAL (RACHATS)		-166 300,000	-206 900,000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DISTRIBUABLES		-77 569,187	-21 197,150
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.CLOS		-1,598	-2 280,043
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EX.EN COURS		-3 655,133	-4 145,982
VARIATION DE L'ACTIF NET		525 982,438	-5 335,833
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE		428 818,689	434 154,521
AN4-B FIN DE PERIODE		954 801,127	428 818,689
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE		3 329	4 319
AN5-B FIN DE PERIODE		6 379	3 329
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE		128,813	100,522
B- FIN DE PERIODE		149,678	128,813
AN6 TAUX DE RENDEMENT		18,42%	31,29%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**DU 01.01.2010 AU 31.12.2010****1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les états financiers annuels arrêtés au 31-12-2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.12.2010 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :**AC1- Note sur le portefeuille titres :**

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Actions et Valeurs Assimilées	64.170	606.837,323	766.616,302	80,29
ADWYA	1.000	6.558,500	6.293,000	0,66
ALKIMIA	354	15.232,864	11.625,714	1,22
ARTES	900	9.126,000	11.005,200	1,15
ASSAD	500	4.205,020	5.582,000	0,58
ASSURANCES SALIM	1.000	18.923,010	24.067,000	2,52
ATL	3.000	18.187,000	17.796,000	1,86
ATTIJ BANK	1.000	22.217,330	21.550,000	2,26
BH	500	14.507,000	14.711,500	1,54
BIAT	1.200	93.530,200	87.549,600	9,17
BNA	1.000	14.405,600	14.995,000	1,57
BT	8.100	52.749,339	94.194,900	9,87
BTE (ADP)	1.600	48.710,000	46.716,800	4,89
CARTHAGE CEMENT	13.556	28.385,846	45.046,588	4,72

CIL	3.000	27.228,000	87.357,000	9,15
CIMENTS DE BIZERTE	5.000	43.859,854	37.080,000	3,88
EL WIFACK	300	4.725,000	7.572,600	0,79
ENNAKL	3.000	35.221,853	34.848,000	3,65
GIF	1.000	3.100,757	8.360,000	0,88
MAG GEN	150	9.725,200	21.101,250	2,21
MONOPRIX	1.000	35.772,400	43.058,000	4,51
PGH	1.500	8.925,000	13.911,000	1,46
SITS	3.245	7.541,040	10.689,030	1,12
STB	800	11.714,500	15.140,000	1,59
STEQ	400	5.000,000	4.700,000	0,49
TL	500	15.841,420	17.333,500	1,82
TPR	2.055	7.478,790	11.795,700	1,24
TUNIS RE	2.000	23.601,400	29.792,000	3,12
TUNISAIR	6.000	14.678,800	12.192,000	1,28
UIB	510	5.685,600	10.552,920	1,11
Emprunts d'Etat	178	183.718,200	190.072,501	19,91
BTA	178	183.718,200	190.072,501	19,91
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	173	178.477,600	184.650,619	19,34
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	2	2.102,000	2.154,076	0,23
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	3	3.138,600	3.267,806	0,34

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **17.276,870 Dinars** au 31.12.2010, contre **13.657,547 Dinars** au 31.12.2009 et se détaillant comme suit :

<i>REVENUS</i>	<i>Montant au 31.12.2010</i>	<i>Montant au 31.12.2009</i>
Dividendes	12.522,290	9.940,150
Revenus des Emprunts d'Etat	4.754,580	3.717,397
TOTAL	17.276,870	13.657,547

C2- Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2010, à **18.783,434 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme et se détaillant comme suit :

<i>Désignation</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.12.2010</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Bons du Trésor à Court Terme	19	18.722,176	18.783,434	1,97
BTC 52S-05/04/2011	19	18.722,176	18.783,434	1,97

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2010, à **1.205,074 Dinars**, contre **411,143 Dinars** au 31.12.2009 et représentant les intérêts courus et échus des placements en Bons du Trésor à Court Terme.

AC3- Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2010, à **3.604,573 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2010, à **2.818,970 Dinars**, contre **1.621,856 Dinars** au 31.12.2009 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce compte s'élève au 31.12.2010, à **25.145,986 Dinars** contre **2.235,964 Dinars** au 31.12.2009. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analysent comme suit :

PASSIF	Montant au 31.12.2010	Montant au 31.12.2009
Opérateurs créditeurs	336,151	141,133
Autres créditeurs divers	24.809,835	2.094,831
TOTAL	25.145,986	2.235,964

CP1- Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2010 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2010 (en nominal)

- Montant : 332.900,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 3.329
- Nombre de porteurs de parts : 26

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 471.300,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 4.713

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 166.300,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1.663

Capital au 31.12.2010 : 935.255,114 Dinars

- Montant en nominal : 637.900,000 Dinars
- Sommes non distribuables : 297.355,114 Dinars
- Nombre de titres : 6.379
- Nombre de porteurs de parts : 30

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts du FCP BIAT - EPARGNE ACTIONS.

Le solde de ce poste au 31.12.2010 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de l'exercice : 14.451,757 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice : 5.088,127 Dinars
- Report à nouveau : 6,129 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE : 19.546,013 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

:4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 15 Janvier 2007. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La gestion comptable du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- La tenue du registre des porteurs de parts du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour le FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du FCP BIAT – EPARGNE ACTIONS ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
SECURITE
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2010**

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP SECURITE », comprenant le bilan au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2010 au 31 Décembre 2010.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **61.208.953** DT, un capital social de **50.000.000** DT et une valeur liquidative égale à **122,417** DT par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP SECURITE ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP SECURITE arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement :

- 1- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTZC, doit être d'environ 60 %.
Au 31 Décembre 2010, l'actif net de « FCP SECURITE » est employé à raison de 54,53 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.
- 2- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40 %.
Au 31 Décembre 2010, l'actif net de « FCP SECURITE » est employé à raison de 42,76 % dans des actions cotées en bourse.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Par ailleurs, postérieurement au 31 Décembre 2010, le « FCP SECURITE » a enregistré une baisse sensible au niveau de son activité suite à la suspension de la cotation des titres, décidée par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Ainsi à la date de rédaction du présent rapport, la valeur liquidative de « FCP SECURITE » s'établit à 116,068 DT.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI
Managing Partner
FMBZ KPMG T UNISIE**

BILAN

LIBELLE	NOTES	31/12/2010	31/12/2009
ACTIFS		-	-
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	59 551 676	54 008 575
a- Actions et valeurs assimilées		26 173 188	22 282 254
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		33 378 488	31 726 321
d- Emprunts d'état			
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1 768 543	2 110 837
a- Placements à terme		1 702 247	1 559 368
b- Disponibilités		66 296	551 468
Créances d'exploitations	AC3	0	0
Autres actifs	AC4	0	0
TOTAL ACTIFS		61 320 219	56 119 412
- PASSIFS		- 111 266	- 103 264
Opérateurs créditeurs	PA1	93 681	83 972
Autres créditeurs divers	PA2	17 585	19 292
ACTIF NET		61 208 953	56 016 149
Capital	CP1	59 350 739	53 778 935
Sommes distribuables		1 858 215	2 237 214
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		1 858 215	2 237 214
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0	0
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		61 320 219	56 119 412

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.10 au 31.12.10	Période du 01.01.09 au 31.12.09
Revenus du portefeuille-titres	PR1	2 221 041	2 161 944
a- Dividendes		568 874	519 023
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Revenus des autres valeurs		0	0
d- Revenus des emprunts d'état et valeurs assimilés		1 652 167	1 642 921
Revenus des placements monétaires	PR2	69 558	526 799
Total des revenus des placements		2 290 559	2 688 742
Charges de gestion des placements	CH 1	-359 845	-369 924
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 930 754	2 318 818
Autres produits	PR 3	0	0
Autres charges	CH 2	-72 540	-81 604
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 858 215	2 237 214
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 858 215	2 237 214
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 097 666	1 077 938
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 603 478	2 881 560
Frais de négociation		-171 222	-180 563
RESULTAT NET DE LA PERIODE		5 192 805	6 016 149

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE		Période du 01.01.10 au 31.12.10	Période du 01.01.10 au 31.12.09
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		5 192 805	6 016 149
a- Résultat d'exploitation		1 858 215	2 237 214
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 097 666	1 077 938
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		4 603 478	2 881 560
d- Frais de négociation de titres		-171 222	-180 563
<u>Distributions de dividendes</u>		0	0
<u>Transactions sur le capital</u>		0	50 000 000
a- Souscriptions		0	50 000 000
- Capital		0	50 000 000
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
b- Rachats		0	0
- Capital		0	0
- Régularisation des sommes non distribuables		0	0
- Régularisation des sommes distribuables		0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET		5 192 805	56 016 149
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u>		5 192 805	6 016 149
a- Début de période		56 016 149	50 000 000
b- Fin de période		61 208 953	56 016 149
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		500 000	500 000
a- Début de période		500 000	500 000
b- Fin de période		500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE		122,417	112,032
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE		9,270%	10,213%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Arrêtées au 31/12/2010

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP SECURITE est un Fonds Commun de Placement, de capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 30-2008 du 24 Octobre 2008.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du FCP SECURITE est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2010, il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2010 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

3 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2010, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré en bourse à la date du 31/12/2010 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

3- 3 Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 4 Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 59.551.676 DT contre 54 008 575 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/10	Plus ou moins-Values potentielles	% de l'Actif Net	% du capital de l'émetteur
I - Actions et Valeurs Assimilées		24 366 214	24 341 086	-25 128	39,77%	
ADWYA	158 292	1 204 945	996 132	-208 814	1,63%	1,44%
AMEN BANK	8 000	600 181	617 872	17 691	1,01%	0,08%
ARTES	60 500	722 568	739 794	17 226	1,21%	0,24%
ASSAD	83 290	939 811	929 850	-9 961	1,52%	0,76%
ATB	80 146	569 871	638 924	69 053	1,04%	0,08%
ATBNS10	15 027	110 899	110 899	0	0,18%	0,15%
ATL	91 610	520 020	543 431	23 410	0,89%	0,54%
ATTIJ BANK	61 100	1 332 989	1 316 705	-16 284	2,15%	0,18%
BH	81 450	2 269 649	2 396 503	126 855	3,92%	0,45%
BIAT	33 660	2 772 625	2 455 766	-316 859	4,01%	0,20%
BNA	82 174	1 219 783	1 232 199	12 416	2,01%	0,26%
BT	154 402	1 517 767	1 795 541	277 774	2,93%	0,14%
CARTAGECEMENT	147 876	293 375	491 392	198 017	0,80%	0,10%
CIL	20 143	560 167	586 544	26 377	0,96%	0,50%
CIMBIZ	88 957	1 019 966	659 705	-360 260	1,08%	0,20%
ESSOUKNA	32 412	215 786	201 052	-14 734	0,33%	1,08%
GIF	8 000	58 299	66 880	8 581	0,11%	0,12%
MODERN LEASING	2 372	20 162	28 400	8 238	0,05%	0,06%
MONOPRIX	45 373	2 291 501	1 953 671	-337 830	3,19%	0,49%
NAKL	23 746	279 953	275 834	-4 119	0,45%	0,08%
POULINA	35 284	290 853	327 224	36 371	0,53%	0,02%
SALIM	3 529	73 703	84 932	11 230	0,14%	0,13%
SFBT	102 269	1 168 139	1 263 738	95 599	2,06%	0,17%
SIMPAR	10 298	532 958	483 234	-49 724	0,79%	1,29%
SIMPAR NG 2010	1 817	93 666	79 312	-14 354	0,13%	0,26%
SIPHAT	14 146	226 910	215 302	-11 608	0,35%	0,79%
STAR	4 500	725 591	842 400	116 809	1,38%	0,19%
STB	59 321	992 960	1 122 650	129 690	1,83%	0,24%
TL	20 010	591 710	693 687	101 977	1,13%	0,29%
TPR	109 749	590 852	629 959	39 107	1,03%	0,30%
TUNISAIR	129 610	307 760	263 368	-44 393	0,43%	0,12%
TUNISRE	6 127	69 513	91 268	21 755	0,15%	0,07%
UIB	10 000	181 279	206 920	25 641	0,34%	0,05%
II - Droits rattachés		47 218	46 540	-677	0,08%	
ATBDA10	80 144	36 866	37 668	801	0,06%	
CCDA10	147 876	10 351	8 873	-1 479	0,01%	
III - Titres SICAV		1 779 485	1 785 562	6 078	2,92%	
POS	8 770	914 280	911 449	-2 832	1,49%	
TUNISOEMIRATIESICAV	8 420	865 205	874 114	8 909	1,43%	
IV - Titres émis par l'état (BTZC)		30 083 400	33 378 488	3 295 088	54,53%	
BTZC 10/12/2018	56 100	30 083 400	33 378 488	3 295 088	54,53%	
TOTAL		56 276 316	59 551 676	3 275 360	97,29%	

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 1.768.543 contre 2.110.837 DT au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Placements à terme auprès de la BNA	1.698.000	1.556.000
- Intérêts courus / Placements à terme	4.247	3.369
- Disponibilités	66.296	551.468
Total	1.768.543	2.110.837

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 93.681 DT contre 83.972 DT au 31/12/2009, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Gestionnaire	62.454	55.981
- Dépositaire	31.227	27.991
Total	93.681	83.972

PA2 : Note sur autres opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 17.585 DT contre 19.292 DT au 31/12/2009, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- CMF	5.225	4.732
- C.A.C	12.360	14.560
Total	17.585	19.292

CP1 : Note sur le capital**Capital au 31/12/2009**

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	14

Souscriptions réalisées

- Montant	0
- Nombre de parts	0

Rachats effectués

- Montant	0
- Nombre de parts	0

Capital au 31/12/2010

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	14

	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
Capital début de période au 31/12/09	53.778.935	53.778.935
Souscription de la période	0	0
Rachats de la période	0	0
Autres mouvements	5.571.804	7.430.019
* Sommes distribuables de l'exercice antérieur	2.237.214	2.237.214
* Variation des plus ou moins values potentielles,	-1 097 666	-1 097 666
* Variation des plus ou moins values réalisées	4 603 478	4 603 478
* Frais de négociation	-171.222	-171.222
* Sommes distribuables de l'exercice		1.858.215
Capital fin de période au 31/12/2010	59.350.739	61.208.953

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élève au 31/12/2010 à 2.221.041 DT contre 2.161.944 DT au 31/12/2009 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Dividendes	568.874	519.023
- Revenus des BTZC	1.652.167	1.642.921
Total	2.221.041	2.161.944

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 69.558 DT contre 526.799 DT au 31/12/2009, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Revenus des Placements terme	69.458	526.973
- Intérêts des comptes de dépôt	100	-174
Total	69.558	526.799

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 359.845 DT contre 369.924 DT au 31/12/2009, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération du gestionnaire	239.897	246.616
- Rémunération du dépositaire	119.948	123.308
Total	359.845	369.924

CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 72.540 DT contre 81.604 DT au 31/12/2009, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	12.360	14.560
- Redevance CMF	59.972	61.652
- Charges diverses	208	5.392
Total	72.540	81.604

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion du FCP SECURITE est confiée à la société « BNA CAPITAUX ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP SECURITE et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 0,4% TTC/an, calculée sur la base de l'actif net du FCP SECURITE lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « BNA CAPITAUX » au 31/12/2010 s'élève à 239.897 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la Banque Nationale Agricole « BNA ». Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,2% TTC/an calculée sur la base de l'actif net.

La commission de la « BNA » au 31/12/2010 s'élève à 119.948 DT.

BNAC CONFIANCE FCP
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF
AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010.

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2010.

1- Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers ci-joints du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du fonds commun de placement au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons les observations suivantes :

- Le ratio représenté par le rapport entre les liquidités et les quasi-liquidités et le total actif devrait, selon l'article 2 du décret 2001-2278, être égal au minimum à 20%. Ce rapport calculé par nos soins, s'élève environ à 27,55% ;
- Comme il ressort des états financiers, l'actif net du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé, à la date du 31 décembre 2010, en emprunts obligataires émis par un même émetteur (ATL) à hauteur de 20,69%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC ;
- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions de sociétés cotées en bourse, doit être d'environ 30%.

Au 31 Décembre 2010, l'actif net de du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 31,88 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net en BTA, en emprunts garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, en titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie et billets de trésorerie émis par les sociétés cotées, notées ou avalisés par une banque de la place doit être d'environ 45%.

Au 31 Décembre 2010, l'actif net de du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est employé à raison de 37,44 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2010, pouvant contredire les états financiers du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » arrêtés au 31 décembre 2010.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Notes	31/12/2010	31/12/2009
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	409 436	250 556
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		203 072	170 750
b - Obligations et valeurs assimilées		206 365	79 806
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	151 893	253 637
a- Placements monétaires		150 333	252 633
b- Disponibilités		1 559	1 004
AC 3- Créances d'exploitation		0	5 959
TOTAL ACTIF		561 329	510 152
PASSIF			
PA1 - Opérateurs créditeurs	3-3	4 423	3 189
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	5 648	5 643
TOTAL PASSIF		10 071	8 832
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	546 700	495 080
CP 2 - Sommes distribuables		4 558	6 240
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		1	1
b - résultat distribuable de la période		4 644	5 237
c - Régul résultat distribuable de la période		-87	1 002
ACTIF NET		551 258	501 319
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		561 329	510 152

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos au 31 décembre 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Notes	Période du au 31/12/2010	Période du au 31/12/2009
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	10 283	9 848
a - Revenus action et valeurs assimilées		5 343	4 995
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 940	4 853
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	6 613	6 153
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 896	16 001
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(5 815)	(4 570)
REVENU NET DES PLACEMENTS		11 081	11 431
PR 3 - Autres produits d'exploitation		0	0
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(6 437)	(6 194)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 644	5 237
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(87)	1 002
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		4 557	6 239
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		87	(1 002)
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(26 443)	28 097
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		67 421	16 886
- Frais de négociation		(235)	(158)
RESULTAT DE LA PERIODE		45 387	50 061

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**Exercice clos au 31 décembre 2010**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

LIBELLE	Période du 01/01 au 31/12/2010	Période du 01/01 au 31/12/2009
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	45 387	50 061
a - Résultat d'exploitation	4 644	5 237
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(26 443)	28 097
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	67 421	16 886
d - Frais de négociation de titres	(235)	(158)
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	(5 393)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	4 551	80 992
a - Souscriptions	947 672	80 992
- Capital	742 600	70 000
- Régularisation des sommes non distribuables	197 380	9 990
- Régularisation des sommes distribuables	7 692	1 002
b - Rachats	(943 121)	0
- Capital	(742 000)	0
- Régularisation des sommes non distribuables	(193 342)	0
- Régularisation des sommes distribuables	(7 779)	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	49 939	125 660
AN 4 - ACTIF NET		
a- En début de période	501 319	375 659
b - En fin de période	551 258	501 319
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	4 300	3 600
b - En fin de période	4 306	4 300
VALEUR LIQUIDATIVE		
a - En début de période	116,585	104,349
b - En fin de période	128,020	116,585
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	9,81%	13,16%

Notes aux états financiers**(Les chiffres sont exprimés en dinars)****NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :**

« **BNAC CONFIANCE FCP** » est un Fonds Commun de Placement régi par le code des organismes de placement collectif. Il a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Il a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 28/06/2006, date d'ouverture des opérations de souscription et de rachat.

La gestion du FCP est confiée à « **BNA-CAPITAUX** » qui agit pour le compte des porteurs des parts.

Le dépositaire exclusif des actifs du FCP est la Banque « **BNA** ».

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:**1. Référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du premier janvier au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

2. Règles et méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base, et notamment :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention du coût historique
- convention de la périodicité
- convention de la réalisation du revenu

- convention de l'objectivité
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de prudence
- convention de permanence des méthodes

Les principales méthodes comptables adoptées par le Fonds Commun de Placement « BNAC CONFIANCE FCP » pour l'établissement de ses comptes annuels se présentent comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et revenus y afférents:

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées:

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou au cours moyen pondéré de la dernière cotation.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable et aussi comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3 Evaluation des placements monétaires :

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale majorés des intérêts courus.

2.4 Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

2.5 Evénements postérieurs à la date de clôture :

L'évaluation du portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » a été maintenue selon les cours en bourse au 31 Décembre 2010 sans tenir compte des événements survenus postérieurement à la clôture de l'exercice (principalement suspension de la cotation, baisse des cours et pertes subies par des sociétés émettrices).

Par ailleurs, le portefeuille actions détenu par le fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » comporte des valeurs de sociétés ayant fait l'objet de procédures judiciaires pour la nomination de contrôleurs dont la mission sera d'assurer le suivi et le contrôle de l'activité des organes de direction et d'administration.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à 409 436 DT contre 250 556 DT au 31 Décembre 2009. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% de l'actif Net
Actions et valeurs assimilées	28 117	188 591	203 072	36,84%
Actions cotées	22 857	161 220	175 750	31,88%
ARTES	3 000	40 070	36 684	6,65%
ATTIJ BANK	500	10 950	10 775	1,95%
BH	300	7 470	8 827	1,60%
CARTAGECEMENT	5 000	9 150	16 615	3,01%
ESSOUKNA	1 808	8 769	11 215	2,03%
NAKL	2 500	33 449	29 040	5,27%
SFBT	1 679	22 412	20 747	3,76%
SOTUMAG	2 667	3 695	3 334	0,60%

SPDIT	1 250	6 279	8 764	1,59%
TL	653	9 596	22 638	4,11%
TUNISAIR	3 500	9 380	7 112	1,29%
Droits	5 000	350	300	0,05%
CCDA10	5 000	350	300	0,05%
OPCVM	260	27 021	27 021	4,90%
POS	260	27 021	27 021	4,90%
Emprunts de sociétés	2 640	204 000	206 365	37,44%
AIL2007	350	14 000	14 032	2,55%
ATL 2007-2	350	14 000	14 245	2,58%
ATL 2010-1	490	49 000	49 818	9,04%
ATL 2010-2	500	50 000	50 012	9,07%
CIL 2007/2	350	21 000	21 936	3,98%
CIL 2008/1	100	6 000	6 107	1,11%
HAN LEASE2010-2	500	50 000	50 215	9,11%
TOTAL	30 757	392 591	409 436	74,27%

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à 151 893 DT contre 253 637 DT.

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% de l'actif Net
Placements monétaires	150	150 000	150 333	27,27%
TP110301CP	42	42 000	42 120	7,64%
TP110305CP	20	20 000	20 050	3,64%
TP110307CP	14	14 000	14 032	2,55%
TP110312CPLAC	66	66 000	66 120	11,99%
TP110316CP	8	8 000	8 011	1,45%
Disponibilités			1 559	0,28%
TOTAL	150	150 000	151 893	27,55%

3-3 Opérateurs créditeurs :

Le poste opérateurs créditeurs totalise au 31 Décembre 2010 un montant de 4 423 DT contre 3 189 DT pour

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
- DISTRIBUTEUR	3 156	2 099
- DEPOSITAIRE	140	121
- GESTIONNAIRE BNAC	1 126	969
TOTAL	4 423	3 189

3-4 Autres créditeurs divers :

Le poste autres créditeurs divers totalise au 31 Décembre 2010 un montant de 5 648 DT contre 5 643 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
- AUTRES CREDITEURS (CMF)	47	42
-AUTRES OPÉRATEURS CREDITEURS	5 601	5 601
TOTAL	5 648	5 643

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2010 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2010
Capital début de l'exercice	
Capital	495 080
Montant en nominal	430 000
Nombre de titres	4 300
Nombre d'actionnaires	8
Souscriptions réalisées	
Montant	742 600
Nombre de titres émis	7 426
Nombre d'actionnaires nouveaux	1

Rachats effectués

Montant	(742 000)
Nombre de titres rachetés	7 420
Nombre d'actionnaires sortants	0

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(26 443)
Variation des plus (ou moins) values réalisées sur titres	67 421
Frais de négociation	(235)
Capitalisation des sommes distribuables de l'exercice 2009	6 239
Régul Sommes non distribuables	4 038

Capital fin de l'exercice

Capital	546 700
Montant en nominal	430 600
Nombre de titres	4 306
Nombre d'actionnaires	9

3-6 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2010 se détaille ainsi:

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	1
- Résultat distribuable de la période	4 644	5 237
- Régul résultat distribuable de la période	-87	1 002
TOTAL	4 558	6 240

4- Notes sur l'état de résultat**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 10 283 DT pour l'exercice 2010 contre 9 848 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Revenus action et valeurs assimilées	5 343	4 995
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 940	4 853
TOTAL	10 283	9 848

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2010 à 6 613 DT contre 6 153 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Intérêts sur comptes de dépôt	86	25
- Revenus B.T et placements à terme	6 527	6 128
TOTAL	6 613	6 153

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2010 à 5 815 DT contre 4 570 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Commission de distribution	1 057	831
- Commission de dépôt (Banque Nationale Agricole)	529	415
- Commission de gestion (BNA CAPITAUX)	4 229	3 324
TOTAL	5 815	4 570

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2010 à 6 437 DT contre 6 194 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Autres charges d'exploitation	201	100
- Impôt & Taxes	107	79
- Redevance CMF	529	415
- Rémunération CAC	5 600	5 600
TOTAL	6 437	6 194

5- Autres informations:**5-1 Données par action :**

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
• Revenus des placements	3,924	3,721
• Charges de gestion des placements	(1,351)	(1,063)
• Revenu net des placements	2,573	2,658
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(1,495)	(1,441)
• Résultat d'exploitation	1,078	1,218
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,020)	0,233
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,058	1,451
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,020	(0,233)
• Plus ou moins values potentielles sur titres	(6,141)	6,534
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	15,657	3,927
• Frais de négociation	(0,055)	(0,037)
RESULTAT NET	10,540	11,642

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
• Charges de gestion / actif net moyen :	1,105%	1,042%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	1,223%	1,413%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	0,866%	1,423%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire• **Gestionnaire :**

La gestion du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP » est confiée à la Société « BNA CAPITAUX ». Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la « BNA CAPITAUX », perçoit une rémunération de 0,8% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

• **Dépositaire :**

La Banque Nationale Agricole « BNA » assure les fonctions de dépositaire des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP », et ce en vertu d'une convention datée du 10/01/2006. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres du fonds commun de placement « BNAC CONFIANCE FCP »;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds commun de placement.

En contre partie de ses prestations, la Banque Nationale Agricole « BNA » perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net et payable trimestriellement.

BNAC PROGRES FCP
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF
AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 12 Décembre 2006, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de BNAC PROGRES FCP tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué un audit des états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société BNA CAPITAUX. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers basée sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes professionnelles généralement admises en la matière ; ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivies et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers et ce conformément aux normes comptables sectorielles relatives aux organismes de placement collectif.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Nos travaux de contrôle ont été effectués dans le but de formuler un avis sur les états financiers annuels du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP » arrêtés au 31 Décembre 2010, et qui font apparaître un Actif net de 1 038 357 DT, une valeur liquidative de 132,511 DT et un résultat de la période de 79 078 DT.

Compte tenu des diligences que nous avons accomplies, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers de BNAC PROGRES FCP sont sincères et réguliers et qu'ils présentent une image fidèle pour tous les aspects significatifs de la situation financière du Fonds, arrêtée au 31 Décembre 2010, ainsi que le résultat de ses opérations à cette date.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

2.1 Composition du portefeuille et division des risques :

Comme il ressort des états financiers, l'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 décembre 2010, à raison de **79,43%** uniquement, dans des valeurs mobilières, ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un léger dépassement du niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent **20,57%** de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

2.2 Nous confirmons, en outre, **les informations sur les comptes consignées dans le rapport de gestion** du gestionnaire.

2.3 Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à **l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers** du FCP BNAC PROGRES. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

2.4 En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, la société procède à **la tenue des comptes en valeurs mobilières** conformément à la réglementation en vigueur.

Le Commissaire aux comptes
Narjes BERGAOUI

BILAN
(Montants exprimés en Dinars)

			31 Décembre	31 Décembre
		Notes	2010	2009
ACTIF	Portefeuille-titres	4	833 986	503 585
	. Actions, Valeurs Assimilées et		520 954	362 305
	. Obligations et Valeurs Assimilées		208 578	42 416
	. Autres Valeurs		104 454	98 864
	. Emprunts d'Etat		-	-
	Placements monétaires et disponibilités		331 464	249 593
	. Placements à terme	5	330 236	249 145
	. Disponibilités		1 228	448
	Créances d'exploitation		-	-
	. Autres Créances d'exploitation		-	-
	Autres actifs		-	-
	. Immobilisations		-	-
	. Amortissement		-	-
	TOTAL ACTIF		1 165 450	753 178
PASSIF	Opérateurs créditeurs	6	5 889	3 929
	Autres créditeurs divers	7	121 204	5 663
	Total passif		127 093	9 592
ACTIF NET	Capital	8	1 025 178	732 053
	. Capital en nominal		783 600	620 000
	. Sommes non distribuables		241 578	112 053
	Sommes distribuables:	9	13 179	11 533
	. des exercices antérieurs		1	4
	. de la période		10 486	7 712
	. Régularisation du résultat		2 692	3 817
	Actif net		1 038 357	743 586
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 165 450	753 178

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en Dinars)

		Exercice clos	Exercice clos
	Notes	au 31/12/2010	au 31/12/2010
Revenus du portefeuille-titres	10	22 313	15 751
. Revenus des Actions, valeurs assimilées		8 913	7 658
. Revenus des obligations et valeurs		7 810	2 861
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		5 590	5 232
. Revenus des emprunts d'état et valeurs		-	-
Revenus des placements monétaires	11	3 861	3 873
. Revenus des bons du trésor		3 850	3 842
. Revenus des billets de trésorerie		-	-
. Revenus des certificats de dépôts		11	31
Total des revenus des placements		26 174	19 624
Charges de gestion des placements	12	8 965	5 623
Revenus nets des placements		17 209	14 001
Autres charges d'exploitation	13	6 723	6 289
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 486	7 712
Régularisation du résultat d'exploitation		2 692	3 817
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE	9	13 178	11 529
Régularisation du résultat d'exploitation		-2 692	-3 817
Variation des plus ou moins values potentielles	4	-16 933	57 752
Plus ou moins values réalisées sur titres		85 987	17 061
Frais de négociation		- 462	- 267
RESULTAT DE L'EXERCICE		79 078	82 258

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

		Exercice clos	Exercice
		au 31/12/2010	au
VARIATION DE L'ACTIF	Variation de l'actif net résultant des opérations	79 078	82 258
NET RESULTANT DES	Résultat d'exploitation	10 486	7 712
OPERATIONS D'EXPLOITATION	Variation des Plus ou moins values potentielles sur	-16 933	57 752
	Plus ou moins values réalisées sur titres	85 987	17 061
	Frais de négociation	-462	-267
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-7 347
TRANSACTIONS SUR LE	Souscriptions	1 333 013	467 883
CAPITAL	. Capital	1 000 900	390 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de	317 975	70 792
	. Régularisation des sommes distribuables	14 136	7 088
	. Régularisation des sommes distribuables exercice	2	3
	Rachats	-1 117 320	-215 946
	. Capital	-837 300	-180 000
	. Régularisation des sommes non distribuables de	-268 575	-32 674
	. Régularisation des sommes distribuables	-11 444	-3 271
	. Régularisation des sommes distribuables exercice	-1	-1
	VARIATION DE L'ACTIF NET	294 771	326 847
ACTIF NET	En début de période	743 586	416 739
	En fin de période	1 038 357	743 586
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	6 200	4 100
	En fin de période	7 836	6 200
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	119,933	101,643
	En fin de période	132,511	119,933
TAUX DE RENDEMENT	TAUX DE RENDEMENT	10,49%	19,76%

Notes aux états financiers

(Montants exprimés en Dinars)

NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de type mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 10 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 Avril 2007.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est LA BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés
 Décembre 2010, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

au 31

NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES EXERCICE SOCIAL

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2010 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:

Le portefeuille-titres est composé d'actions, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

2- Evaluation des placements en:

a- actions et valeurs assimilées:

*Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché qui correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

b- autres placements:

*Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

*Les placements à terme sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

3- Cession des titres et placements:

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES

	Nombre de titres	Coût d'acquisition titres	+ou -value potentielle sur titres	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre 2010	% Actif	% Actif net	% du Capital de l'émetteur
1) Actions et valeurs assimilées		476 641	44 313		520 954	49,62%	47,16%	0,50%
. Actions cotées		475 941	44 413		520 354	49,56%	47,10%	0,50%
ARTES	2 000	28 198	-3 742	-	24 456	2,33%	2,36%	0,008%
ATTIJ BANK	2 812	64 677	-4 078	-	60 599	5,77%	5,84%	0,008%
BH	1 000	30 000	-577	-	29 423	2,80%	2,83%	0,006%
BNA	4 000	60 000	-20	-	59 980	5,71%	5,78%	0,013%
BT	5 200	45 684	14 787	-	60 471	5,76%	5,82%	0,046%
CARTAGECEMENT	20 000	51 700	14 760	-	66 460	6,33%	6,40%	0,015%
ESSOUKNA	1 500	6 989	2 315	-	9 304	0,89%	0,90%	0,050%
NAKL	4 000	54 528	-8 064	-	46 464	4,43%	4,47%	0,013%
SFBT	2 725	35 040	-1 368	-	33 672	3,21%	3,24%	0,005%
SIMPAR	250	6 425	5 306	-	11 731	1,12%	1,13%	0,036%
SIMPAR NG 2010	35	1 789	-261	-	1 528	0,15%	0,15%	0,005%
SOTUMAG	2 667	3 689	-355	-	3 334	0,32%	0,32%	0,030%
SPDIT	1 300	6 530	2 584	-	9 114	0,87%	0,88%	0,005%
TL	932	16 476	15 834	-	32 310	3,08%	3,11%	0,013%
TPR	3 468	17 920	1 986	-	19 906	1,90%	1,92%	0,009%
TUNISAIR	10 000	27 300	-6 980	-	20 320	1,94%	1,96%	0,009%
TUNISRE	2 100	18 996	12 286		31 282	2,98%	3,01%	0,023%
. Droits		700	-100	-	600	0,06%	0,06%	
CCDA10	10 000	700	-100		600	0,06%	0,06%	0.364%
2) Emprunts de sociétés		203 000	-	5 578	208 578	19,87%	20,09%	
AIL2007	350	14 000		32	14 032	1,34%	1,35%	
ATL 2007-2	350	14 000		245	14 245	1,36%	1,37%	
MEUBLATEX2010 TRB	1 000	100 000		2 959	102 959	9,81%	9,92%	
TL 2009-2	750	75 000		2 342	77 342	7,37%	7,45%	
3) Titres des OPCVM		-	-	-	-	-	-	-
4) Titres émis par le Trésor		85 660	-	18 794	104 454	9,95%	10,06%	-
. Bons du Trésor zéro coupon	160	85 660	-	18 794	104 454	9,95%	10,06%	-
TOTAL		765 301	44 313	24 372	833 986	79,43%	77,31%	

Composition du portefeuille

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 Décembre 2010, à raison de 79,43 % uniquement dans des valeurs mobilières, ce qui est en deçà du taux d'emploi minimum de 80% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001. Ceci a induit consécutivement un dépassement du

niveau des emplois en liquidités et quasi liquidités (qui représentent 20,57% de l'actif contre une limite de 20% telle que fixée par l'article 2 du même décret).

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2009		
Actions	80%	50,00%	79,43%	49,62%	0,38%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		29,81%	4,81%
Titres OPCVM		5,00%		0,00%	5,00%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	20,57%	20,57%	-0,57%
TOTAL		100%		100%	0%

D'autre part, l'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP, n'est pas encore conforme à la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

NOTE N°5 : PLACEMENTS A TERME

	Emetteur	Nombre	Prix d'acquisit	Intérêts courus	Valeur au 31 Décembre	% Actif	% Actif net
TP110108CP	BNA	5	5 000	37	5 037	0,48%	0,49%
TP110227CP	BNA	7	7 000	21	7 021	0,67%	0,68%
TP110305CP	BNA	4	4 000	10	4 010	0,38%	0,39%
TP110312CPLAC	BNA	55	55 000	100	55 100	5,25%	5,31%
TP110316CP	BNA	8	8 000	11	8 011	0,76%	0,77%
TP110319CP	BNA	28	28 000	32	28 032	2,67%	2,70%
TP110324CP	BNA	5	5 000	3	5 003	0,48%	0,48%
TP110326CP	BNA	3	3 000	1	3 001	0,29%	0,29%
TP110330CPLAC à 3,79%	BNA	215	215 000	21	215 021	20,48%	20,71%
Total en Dinars			330 000	236	330 236	31,45%	31,80%

(*) CALCUL DU RATIO DE LIQUIDITE:

+ TOTAL DE L'ACTIF au 31/12/2010:	1 165 450
- Sommes à régler sur achat d'actions du 31/12/2010 et à décaisser le 05/01/2011:	-115 532
TOTAL DE L'ACTIF CORRIGE AU 31/12/2010	1 049 918
+ Placement à terme au 31/12/2010:	330 236
- Sommes à régler sur achat d'actions du 31/12/2010 et à décaisser le	- 115 532

05/01/2011:

+ Avoirs en banque

1 228

TOTAL DES LIQUIDITES ET QUASI LIQUIDITES AU 31/12/2010**215 932**

Pourcentage par rapport à l'Actif Net = 215 932 /1 038 357

20,80%**Pourcentage par rapport à l'Actif = 215 932 /1 049 918****20,57% > 20,00%**

Le fonds BNAC PROGRES FCP a employé ainsi 20,57% de son actif dans des liquidités et quasi liquidités dépassant ainsi la limite de 20% fixée par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

NOTE N° 6 : OPERATEURS CREDITEURS

	31Décembre	31Décembre
Gestionnaire BNAC	1 697	1 403
Dépositaire	212	175
Distributeur	3 980	2 351
Total en Dinars	5 889	3 929

NOTE N° 7 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

	31Décembre	31Décembre
Commissaire aux comptes	5 600	5 600
Conseil du Marché Financier (CMF)	71	63
Autres	115 533	0
Total en Dinars	121 204	5 663

NOTE N° 8 : CAPITAL

	31 Décembre 2010	31 Décembre 2009
Capital début de période		
.Montant	620 000	410 000
.Nombre de parts	6 200	4 100
.Nombre de porteurs de parts	8	8
Souscriptions réalisées		
.Montant	1 000 900	390 000
.Nombre de parts	10 009	3 900
Rachats effectués		
.Montant	-837 300	-180 000
.Nombre de parts	-8 373	-2 100
Capital fin de période		
.Montant	783 600	620 000
.Nombre de parts	7 836	6 200
.Nombre de porteurs de parts	9	8
Sommes non distribuables de l'exercice	117 992	112 664
i) Résultat non distribuable	<u>68 592</u>	<u>74 546</u>
.Variation des plus ou moins values	-16 933	57 752
.Plus ou moins values réalisées sur titres	85 987	17 061
.Frais de négociation	-462	-267
ii) Régularisation des sommes non distribuables	<u>49 400</u>	<u>38 118</u>
.Aux émissions	317 975	70 792
.Aux rachats	-268 575	-32 674
Sommes non distribuables de(s)	123 586	-611
Total en Dinars	1 025 178	732 053

NOTE N° 9 : SOMMES DISTRIBUABLES

	Exercice clos au 31 Décembre 2010	Exercice clos au 31 Décembre 2009
Sommes distribuables de l'exercice	13 178	11 529
Résultat distribuable de la période	10 486	7 712
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	2 692	3 817
Sommes distribuables des exercices antérieurs	1	4
Total en Dinars	13 179	11 533

NOTE N° 10 : REVENUS DU PORTEFEUILLE – TITRES

	Exercice clos au 31 Décembre 2010	Exercice clos au 31 Décembre 2009
Revenus des actions	8 913	7 658
. Dividendes	8 913	7 658
Revenus des obligations	7 810	2 861
.Intérêts courus	5 578	415
.Intérêts échus	2 232	2 446
Revenus des emprunts d'Etat	-	-
.Intérêts courus	-	-
.Intérêts échus	-	-
Revenus des autres valeurs	5 590	5 232
Total en Dinars	22 313	15 751

NOTE N° 11 : REVENUS DES PLACEMENTS TERME

	Exercice clos au 31 Décembre 2010	Exercice clos au 2009
Revenus du compte BNA Placement	3 850	3 842
.Intérêts courus	235	1 145
.Intérêts échus	3 615	2 697
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	11	31
Total en Dinars	3 861	3 873

NOTE N° 12 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Exercice clos	Exercice clos
Rémunération du gestionnaire (*)	6 520	4 090
Rémunération du dépositaire (**)	815	511
Rémunération du Distributeur (***)	1 630	1 022
Total en Dinars	8 965	5 623

(*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(**) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la société,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(***) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

NOTE N° 13 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos au 31 Décembre 2010	Exercice clos au 31 Décembre 2009
Redevance CMF	815	511
Rémunération du commissaire aux comptes	5 600	5 600
Impôts et taxes	207	78
Diverses charges d'exploitation	101	100
Total en Dinars	6 723	6 289

FCP CAPITALISATION & GARANTIE
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du gestionnaire (Alliance Asset Management) du 14 juin 2010, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1 - Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et garantie, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 50 995 598 dinars et un résultat de l'exercice de 4 534 105 dinars.

Les états ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation & Garantie ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté des cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

AMC Ernst & Young
Fehmi LAOURIN

BILAN arrêté au 31-12-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	47 628 069	40 593 384
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		18 255 677	12 796 239
Obligations et valeurs assimilées		29 372 392	27 797 145
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	3 505 822	5 989 098
Placements monétaires		990 420	0
Disponibilités		2 515 402	5 989 098
AC3 - Créances d'exploitation		27 030	38 181
Total Actif		51 160 921	46 620 663
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs		145 182	140 162
PA2 - Autres créditeurs divers		20 141	19 008
Total Passif	4.3	165 323	159 170
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.4.1	45 911 320	42 884 210
CP2 - Sommes distribuables	4.4.2	5 084 278	3 577 283
Sommes distribuables des exercices antérieurs		3 577 283	2 164 719
Sommes distribuables de l'exercice		1 506 995	1 412 564
Actif Net		50 995 598	46 461 493
Total Passif et Actif Net		51 160 921	46 620 663

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2010 au 31-12-2010
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2010 au 31-12-2010	Période du 01-01-2009 au 31-12-2009
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.5	1 975 644	1 763 265
Dividendes		400 397	289 267
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 575 247	1 473 998
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.6	160 569	239 264
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 136 213	2 002 529
CH1 - Charges de gestion des placements	4.7	-564 379	-530 471
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 571 834	1 472 058
CH2 - Autres charges	4.8	-64 839	-59 495
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 506 995	1 412 564
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		1 506 995	1 412 564
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
(annulation)			
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		2 001 405	2 284 261
Frais de négociation		-13 098	-11 816
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		1 038 803	684 843
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 534 105	4 369 851

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2010 au 31-12-2010

(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2010 au 31-12-2010	Période du 01-01-2009 au 31-12-2009
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	4 534 105	4 369 851
Résultat d'exploitation	1 506 995	1 412 564
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	2 001 405	2 284 261
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	1 038 803	684 843
Frais de négociation de titres	-13 098	-11 816
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	0	0
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	0	0
a / Souscriptions	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b / Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sorties	0	0
Variation de l'actif net	4 534 105	4 369 851
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	46 461 493	42 094 101
Fin de période	50 995 598	46 461 493
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	40 000	40 000
Fin de période	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 274,889	1 161,537
AN6 - <u>Taux de rendement (%)</u>	9,76%	10,38%

Notes aux états financiers

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuées.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**4.1. Note sur le portefeuille-titres**

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à 47 628 069 dinars contre 40 593 384 dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2010		
	Nombre	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions cotées	1 671 327	16 169 158	31,71%
ADWYA	21 760	136 936	0,27%
AL	791	238 328	0,47%
AMEN BANK	7 629	589 218	1,16%
ARTES	21 951	268 417	0,53%
ASSAD	18 500	206 534	0,41%
ATB	57 000	454 404	0,89%
ATBNS10	10 686	78 863	0,15%
ATL	18 500	109 742	0,22%
ATTIJ BANK	15 451	332 969	0,65%
BH	42 000	1 235 766	2,42%
BIAT	8 200	598 256	1,17%
BNA	59 350	889 953	1,75%
BT	167 000	1 942 043	3,81%
BTE (ADP)	9 017	263 278	0,52%
CARTAGECEMENT	685 439	2 277 714	4,47%
CIMBIZ	45 000	333 720	0,65%
ESSOUKNA	1 000	6 203	0,01%
I.C.F	539	27 182	0,05%
Actions cotées (suite)			
MAGASIN GENERALE	1 200	168 810	0,33%
MODERN LEASING	3 100	37 116	0,07%
MONOPRIX	25 010	1 076 881	2,11%
NAKL	44 242	513 915	1,01%
POULINA	75 300	698 332	1,37%
SALIM	6 274	150 996	0,30%
SFBT	76 250	942 221	1,85%
SIMPAR	4 060	190 516	0,37%
SIMPAR NG 2010	264	11 524	0,02%
SIPHAT	7 000	106 540	0,21%
SPDIT	17 500	122 693	0,24%
STAR	1 400	262 080	0,51%
TL	13 500	468 005	0,92%
TPR	86 744	497 911	0,98%
TUNISAIR	72 500	147 320	0,29%
TUNISRE	33 000	491 568	0,96%

UIB	14 170	293 206	0,57%
Droits	742 432	67 940	0,13%
AL DA 2010	1	27	0,00%
ATBDA10	56 992	26 786	0,05%
CCDA10	685 439	41 126	0,08%
Titres des OPCVM	19 388	2 018 580	3,96%
CAPOS	9 689	1 010 582	1,98%
POS	9 699	1 007 998	1,98%
BTZ		29 372 392	57,60%
Total		47 628 069	93,40%

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2010 à 3 505 822 dinars contre 5 989 098 dinars au 31/12/2009. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Nombre	Valeur actuelle	% de l'actif net
Compte courant BT	1	2 515 402	4,93%
Placements monétaires (BTC)	1 000	990 420	1,94%
Total		3 505 822	6,87%

4.3. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2010 un solde de 165 323 dinars contre un solde de 159 170 dinars au 31/12/2009 et se détaillent comme suit

	31/12/2010	31/12/2009
Opérateurs créditeurs	145 182	140 162
Gestionnaire	64 817	58 084
Dépositaire	21 379	18 603
Garant	58 986	63 475
Autres créditeurs	20 141	19 008
Commissaire aux comptes	15 038	15 079
Retenue à la Source	756	0
Redevances CMF	4 347	3 929
Total	165 323	159 170

4.4. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 4 534 105 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	Variation
Capital	45 911 320	42 884 210	3 027 110
Résultats distribuables	5 084 278	3 577 283	1 506 995
Total	50 995 598	46 461 493	4 534 105

4.4.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2010 à 45 911 320 dinars contre 42 884 210 dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Capital	42 884 210	39 926 923
+/- values potentielles sur cession de titres	2 001 405	2 284 261
+/- values réalisées sur cession de titres	1 038 803	684 843
Frais de négociation	-13 098	-11 816
Total	45 911 320	42 884 210

4.4.2. Note sur les sommes distribuables

En principe, les sommes distribuables (capitalisables pour le cas de FCP capitalisation et garantie) de l'exercice correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées lors des opérations de souscription et de rachat de parts. Etant donné qu'aucune opération de souscription ou de rachat n'a eu lieu en 2010, ces sommes correspondent exclusivement aux résultats distribuables.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2010:

Exercice	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
2009	3 577 283	0	3 577 283
2010	1 506 995	0	1 506 995
Total	5 084 278	0	5 084 278

4.5. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 1 975 644 dinars au titre de l'exercice 2010 contre 1 763 265 dinars au titre de l'exercice 2009 et se détaillent comme suit :

	2010	2009
Dividendes	400 397	289 267
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 575 247	1 473 998
Total	1 975 644	1 763 265

4.6. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 160 569 dinars au titre de l'exercice 2010 contre 239 264 dinars au titre de l'exercice 2009 et se détaillent comme suit :

	2010	2009
Intérêts sur comptes courants	130 165	205 655
Revenus des BTC	30 404	33 609
Total	160 569	239 264

4.7. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2010, le solde de ce poste s'élève à 564 379 dinars contre 530 471 dinars au 31/12/2009 et se détaille comme suit :

	2010	2009
Rémunération du gestionnaire	247 687	221 668
Rémunération du dépositaire	80 973	70 250
Rémunération du garant	235 719	238 552
Total	564 379	530 471

4.8. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes.

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS**5.1. Données par actions et ratios pertinents**

Données par actions	2010	2009
Valeur liquidative d'ouverture	1 161,537	1 052,291
Revenus des placements	53,405	50,063
Charges de gestion des placements	-14,109	-13,262
Revenu net des placements	39,296	36,801
Autres charges	-1,621	-1,487
Résultat d'exploitation	37,675	35,314
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	37,675	35,314
Variation des + ou - valeurs potentielles	50,035	57,107
+/- valeurs réalisées sur cession de titres	25,970	17,121
Frais de négociation	-0,327	-0,295
Résultat net de l'exercice	113,352	109,246
Valeur Liquidative	1 274,889	1 161,537
Ratios de gestion des placements		
Charges / actif net moyen	1,14%	1,20%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,04%	3,19%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2010 s'élève à 247 687 dinars.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. Actuellement, « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie au lieu de Alliance Asset Management.

2. La Banque de Tunisie (BT) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.
- 1,25% l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Les rémunérations au titre de l'exercice 2010 se sont élevées à 198 833 dinars.

SITUATION ANNUELLE DE SICAV RENDEMENT
ARRETEE AU 31/12/2010
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " arrêtés au 31 décembre 2010.

1- Opinion du commissaire aux comptes

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la société " SICAV RENDEMENT " comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010.

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu de ce qui précède et à notre avis, les états financiers de la société " SICAV RENDEMENT " sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la société " SICAV RENDEMENT " au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous formulons l'observation suivante :

Comme il ressort des états financiers, l'actif net de SICAV RENDEMENT est employé, à la date du 31 décembre 2010, en des certificats de dépôts émis par un même émetteur à hauteur de 19,78%. Ce taux d'emploi est en dépassement du maximum de 10% fixé par l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des OPC. Toutefois, ces certificats de dépôts émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois banques de la place. Cette garantie représente 14,16% de l'actif net de SICAV RENDEMENT au 31 décembre 2010.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la société SICAV RENDEMENT arrêtés au 31 décembre 2010.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières,

l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas des défaillances majeures pouvant impacter notre opinion sur les états financiers.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la de la société SICAV RENDEMENT, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

I. Conventions réglementées

1.1. Convention conclues au cours de l'exercice 2010

En application des dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par votre société avec l'une des personnes prévues par ces articles. Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

1.2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2010

Nous vous informons que la convention de dépositaire conclue entre votre société et la Banque de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2010. Les honoraires de dépositaire s'élèvent à 3 390 660 Dinars hors taxes.

Aussi, nous vous informons que la convention de gestionnaire conclue entre votre société et la Société de Bourse de Tunisie, continue à produire ses effets au cours de l'exercice 2010. Les honoraires de gestionnaire s'élèvent à 565 110 Dinars hors taxes.

II. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Président Directeur Général de la société perçoit une indemnité annuelle brute de 4 800 Dinars.

La Générale d'Audit et Conseil – G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
AC 1- Portefeuille-titres	3-1	357 597 543	339 073 125
b- Obligations et valeurs assimilées		357 597 543	339 073 125
AC 2- Placements monétaires et disponibilités	3-2	186 058 229	232 952 106
a- Placements monétaires		186 058 160	232 951 817
b- Disponibilités		69	289
AC 3- Créances d'exploitation	3-3	501 301	1 502 040
TOTAL ACTIF		544 157 073	573 527 272
PASSIF			
PA 2- Autres créditeurs divers	3-4	211 126	214 983
TOTAL PASSIF		211 126	214 983
ACTIF NET			
CP 1 - Capital	3-5	524 931 732	553 390 552
CP 2 - Sommes distribuables		19 014 215	19 921 737
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		8 613	5 082
b - Sommes distribuables de l'exercice		19 005 602	19 916 655
ACTIF NET		543 945 947	573 312 289
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		544 157 073	573 527 272

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars tunsiens)

LIBELLE	Note	Période du 01/01	Période du 01/01
		au 31/12/2010	au 31/12/2009
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4-1	16 257 056	13 861 163
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		16 257 056	13 861 163
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4-2	8 248 002	9 079 880
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		24 505 057	22 941 043
CH 1 - Charges de gestion des placements	4-3	(3 955 770)	(3 736 342)
REVENU NET DES PLACEMENTS		20 549 287	19 204 701
PR 3 - Autres produits		1 073	1 142
CH 2 - Autres charges d'exploitation	4-4	(641 907)	(603 838)
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 908 453	18 602 006
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		(902 851)	1 314 649
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		19 005 602	19 916 655
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		902 851	(1 314 649)
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		101 817	(575 864)
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		(871 452)	(70 179)
- Frais de négociation			
RESULTAT DE LA PERIODE		19 138 817	17 955 963

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunsiens)

LIBELLE	Période du 01/01	Période du 01/01
	au 31/12/2010	au 31/12/2009
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	19 138 817	17 955 962
a - Résultat d'exploitation	19 908 453	18 602 006
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	101 817	(575 864)
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(871 452)	(70 179)
d - Frais de négociation de titres		
AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(19 680 577)	(18 596 267)
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(28 824 582)	139 710 414
a - Souscriptions	448 785 880	574 863 768
- Capital	437 598 387	559 923 856
- Régularisation des sommes non distribuables	277 949	(205 323)
- Régularisation des sommes distribuables	10 909 543	15 145 235
b - Rachats	(477 610 461)	(435 153 354)
- Capital	(465 320 997)	(423 609 386)
- Régularisation des sommes non distribuables	(244 524)	193 501
- Régularisation des sommes distribuables	(12 044 941)	(11 737 469)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(29 366 341)	139 070 110
AN 4 - ACTIF NET		
a - En début de période	573 312 288	434 242 179
b - En fin de période	543 945 947	573 312 288
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - En début de période	5 562 325	4 193 804
b - En fin de période	5 283 675	5 562 325
VALEUR LIQUIDATIVE	102,948	103,071
TAUX DE RENDEMENT	3,35%	3,48%

**Notes aux états financiers trimestriels
(Les chiffres sont exprimés en dinars)**

NOTE 1 : CREATION ET ACTIVITE :

La SICAV RENDEMENT est une Société Anonyme créée le 8 Juillet 1992. Il s'agit d'un OPCVM régi par les dispositions de la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 (JORT n°59 du 24 Juillet 2001). La société a pour objet unique la gestion de portefeuille de valeurs mobilières constitué par utilisation de ses fonds propres. La société s'intéresse particulièrement aux emprunts d'Etat et de collectivités, aux obligations et d'une manière générale aux placements à revenu fixe.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2010 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états inclus dans la situation trimestrielle sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat quotidiennement par le biais de l'abonnement de ces produits. De la même manière sont traitées les charges.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les BTA sont comptabilisés à leur prix d'achat, le différentiel entre le prix d'achat et le prix de remboursement est étalé à partir de la date d'acquisition des BTA.

2.3 Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'acquisition du titre cédé constitue selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'acquisition d'un placement est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes sur le bilan

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à 357 597 543 DT. Il se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% Actif Net
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES				
Obligations de sociétés	772 300	66 920 250	68 366 133	12,57%
Obligations admises à la cote				
Obligations CIL	77 000	5 580 000	5 647 661	1,04%
- CIL 2005/1	12 000	480 000	485 748	0,09%
- CIL 2004 / 1 TMM +1,25%	7 500	150 000	151 703	0,03%
- CIL 2004 / 1 7%	7 500	150 000	152 115	0,03%
-CIL 2009/1 TMM+1%	10 000	800 000	815 450	0,15%
-CIL 2010/1 5,25%	10 000	1 000 000	1 017 720	0,19%
-CIL 2010/1 TMM+0,75%	5 000	500 000	508 650	0,09%
-CIL 2010/2 TMM+0,75%	25 000	2 500 000	2 516 275	0,46%
Obligations BTK	30 000	3 000 000	3 102 080	0,57%
- BTK 2009 TMM+0,5% 7 ans A	10 000	1 000 000	1 032 900	0,19%
- BTK 2009 TMM+0,7% 10 ans B	10 000	1 000 000	1 034 250	0,19%
- BTK 2009 TMM+0,8% 15 ans C	10 000	1 000 000	1 034 930	0,19%
Obligations HANNIBAL LEASE	60 000	6 000 000	6 097 020	1,12%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 TMM+0,75%	20 000	2 000 000	2 044 020	0,38%
- HANNIBAL LEASE 2010/1 5,25%	20 000	2 000 000	2 045 100	0,38%
- HANNIBAL LEASE 2010/2 TMM+0,775%	20 000	2 000 000	2 007 900	0,37%
Obligations BTE	74 800	5 096 000	5 163 557	0,95%
- BTEI 2004	24 800	496 000	507 557	0,09%
- BTE 2009 5,25%	40 000	3 600 000	3 644 320	0,67%
- BTE 2010 CAT A TMM+0,7%	10 000	1 000 000	1 011 680	0,19%
Obligations ATL	78 500	7 250 000	7 338 512	1,35%
- ATL 2009 5,5%	10 000	800 000	823 150	0,15%
- ATL 2009/3 TMM+0,625%	20 000	1 600 000	1 600 180	0,29%
- ATL 2010/1 TMM+0,75%	30 000	3 000 000	3 048 510	0,56%
- ATL 2010/1 5,25%	10 000	1 000 000	1 016 570	0,19%
- ATL 2010-2 TMM+1%	8 500	850 000	850 102	0,16%
Obligations BH	90 000	7 600 000	7 616 450	1,40%
- Emp subordonné BH 2007	70 000	5 600 000	5 616 450	1,03%
- BH 2009 TMM+0,8% CAT A	20 000	2 000 000	2 000 000	0,37%
Obligations STB	118 000	11 129 750	11 564 603	2,13%
- STB 2008/1 CAT D	33 000	3 036 000	3 133 548	0,58%
- STB 2008/2 6,5%	65 000	6 093 750	6 368 115	1,17%
- STB 2010/1 TMM+0,7%	20 000	2 000 000	2 062 940	0,38%
Obligations AIL	30 000	2 800 000	2 896 890	0,53%
- AIL 2009/1 6,5%	10 000	800 000	835 450	0,15%
- AIL 2010/1 5 ANS 5,25%	20 000	2 000 000	2 061 440	0,38%
Obligations TL	50 000	4 600 000	4 684 120	0,86%
-TUNISIE LEASING 2009/1 6,5%	20 000	1 600 000	1 669 300	0,31%
-TUNISIE LEASING 2010/2 TMM+0,75%	30 000	3 000 000	3 014 820	0,55%
EMP ATTIJARI LEASING 2010/1 TMM+1%	30 000	3 000 000	3 037 800	0,56%
EMP MEUBLATEX INDUSTRIE 5,4%	8 000	800 000	823 576	0,15%
EMP GL 2003/2 7,5% 7 ans	10 000	200 000	210 320	0,04%
EMP AMEN BANK 2006 TMM+1%	35 000	2 450 000	2 546 950	0,47%
EMP ATB 2007/1 25 ans TMM+2%	21 000	1 848 000	1 904 805	0,35%
EMP BNA 2009 5,4%	50 000	4 666 500	4 814 500	0,89%
EMP UIB 2009/1 5,25% CATEGORIE A	10 000	900 000	917 290	0,17%

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% Actif Net
Titres émis par le Trésor et négociables sur le marché financier		280 921 875	289 231 410	53,17%
BTA 5% MARS 2013	20 000	20 297 500	20 899 290	3,84%
BTA 4,30% Aout 2011	15 000	15 000 000	15 209 232	2,80%
BTA 5,25% MARS 2016	34 000	34 965 000	36 031 939	6,62%

BTA 7,5% avril 2014	40 000	41 530 300	43 016 535	7,91%
BTA 6% Mars 2012	82 000	81 239 000	84 625 627	15,56%
BTA 6,75% Juillet 2017	69 000	72 098 000	73 631 345	13,54%
BTA 6,1% Octobre 2013	15 000	15 792 075	15 817 441	2,91%
TOTAL		347 842 125	357 597 543	65,74%

3-2 Placements monétaires et disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à 186 058 229 DT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Tenu chez la	Date d'acquisition	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
CERTIFICATS DE DEPOTS			105 500	105 498 091	107 592 065	19,78 %
certificats de dépôts à plus d'un an			103 500	103 500 000	105 592 924	19,41 %
(au taux deTMM +0,5%)	BT	31/05/2010	17 500	17 500 000	17 919 813	3,29%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	03/06/2010	14 500	14 500 000	14 843 147	2,73%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	12/06/2010	21 000	21 000 000	21 476 560	3,95%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	05/06/2010	7 000	7 000 000	7 164 145	1,32%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	15/08/2009	500	500 000	507 857	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	24/09/2010	4 000	4 000 000	4 045 270	0,74%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	25/09/2010	5 500	5 500 000	5 560 997	1,02%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	13/08/2010	5 000	5 000 000	5 043 689	0,93%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	13/08/2009	2 500	2 500 000	2 539 843	0,47%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	14/08/2009	500	500 000	507 913	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	10/04/2010	14 500	14 500 000	14 924 476	2,74%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	20/08/2009	1 000	1 000 000	1 015 268	0,19%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	18/08/2009	500	500 000	507 746	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	21/08/2009	500	500 000	507 578	0,09%
(au taux deTMM +0,5%)	BT	05/12/2009	9 000	9 000 000	9 028 620	1,66%
certificats de dépôts à moins d'un an			2 000	1 998 091	1 999 141	0,37%
(au taux de 4,3%)	BT	29/12/2010	1 000	999 046	999 237	0,18%
(au taux de 4,3%)	BT	22/12/2010	1 000	999 046	999 905	0,18%
COMPTES A TERME			77 147	77 147 000	78 466 094	14,43 %
Comptes à terme à plus d'un an			74 539	74 539 000	75 843 741	13,94 %
Comptes à terme à moins d'un an			2 608	2 608 000	2 622 354	0,48%
DISPONIBILITES					69	0,00%
TOTAL				182 645 091	186 058 229	34,21 %

(*) Les certificats de dépôt émis par la Banque de Tunisie et souscrits par SICAV RENDEMENT bénéficient de la garantie de trois Banques de la place comme suit :

Garant	Type de certificat	Montant de la garantie en Millions de Dinars	% Actif net
BIAT	tous types	30	5,52%
AMEN BANK	tous types	34	6,25%
UBCI	à moins de 3 mois	13	2,39%
		77	14,16%

(**) Les garanties Amen Bank et UBCI couvrent les émissions par la Banque de Tunisie de certificats de dépôt souscrits par les SICAV dont la Banque de Tunisie est dépositaire, et ce respectivement pour les montants de 35 et 14 millions de Dinars.

Le gestionnaire en réserve à SICAV RENDEMENT un montant de 34 et 13 Millions de Dinars pour ce trimestre.

3-3 Créances d'exploitation :

Le poste Créances d'exploitation totalise au 31 Décembre 2010 un montant de 501 301 DT contre 1 502 040 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
- CAT Echu le 31/12/2010	500 000	-
- Intérêts sur emprunt obligataire	1 301	-
- Échéance certificat de dépôt	-	1 500 000
- Intérêt intercalaire	-	2 040
TOTAL	501 301	1 502 040

3-4 Autres créiteurs divers :

Le poste autres créiteurs divers totalise au 31 Décembre 2010 un montant de 211 126 DT contre 214 983 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
- Retenue à la source	148 366	153 033
- Redevance CMF Décembre 2010	47 023	49 182
- TCL Décembre 2010	5 255	5 251
- Provision honoraires commissaire aux comptes	10 081	7 117
- Provision honoraires PDG Décembre 2010	400	400
TOTAL	211 126	214 983

3-5 Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2010 se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2010
<u>Capital début de l'exercice</u>	
Montant	553 390 552
Nombre de titres	5 562 325
Nombre d'actionnaires	4 455
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	437 598 387
Nombre de titres émis	4 398 460
Nombre d'actionnaires nouveaux	656
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	(465 320 997)
Nombre de titres rachetés	(4 677 110)
Nombre d'actionnaires sortants	(882)
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	101 817
Variation des plus (ou moins) valeurs réalisées sur titres	(871 452)
Régul Sommes non distribuables	33 425
<u>Capital fin de l'exercice</u>	
Montant	524 931 732
Nombre de titres	5 283 675
Nombre d'actionnaires	4 229

4- Notes sur l'état de résultat**4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 16 257 056 DT pour l'exercice 2010 contre 13 861

163 DT pour l'exercice précédent, et se détaillent comme suit:

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Revenus des obligations et valeurs assimilées	16 257 056	13 861 163
TOTAL	16 257 056	13 861 163

4-2- Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice 2010 à 8 248 002 DT contre 9 079 880 DT pour l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2010	31/12/2009
- Intérêts des certificats de dépôt	4 563 245	5 561 532
- Intérêts des comptes à terme	3 593 161	3 160 354
- Intérêts des billets de Trésorerie	48 488	112 160
- Intérêts Bons de Trésor Court Terme	43 107	245 835
TOTAL	8 248 002	9 079 880

4-3 Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2010 à 3 955 770 DT contre 3 736 341 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
- Commission de dépôt (Banque de Tunisie)	3 390 660	3 202 578
- Commission de gestion (Société de Bourse de Tunisie)	565 110	533 763
TOTAL	3 955 770	3 736 341

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2010 à 641 907 DT contre 603 838 DT pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
- Redevance CMF	565 164	533 814
- TCL	61 263	57 353
- Rémunération d'intermédiaires et honoraires	14 881	11 917
- Charges diverses	600	754
TOTAL	641 907	603 838

5- Autres informations:**5-1 Données par action :**

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
• Revenus des placements	4,638	4,124
• Charges de gestion des placements	(0,749)	(0,672)
• Revenu net des placements	3,889	3,453
• Autres produits	0,000	0,000
• Autres charges	(0,121)	(0,109)
• Résultat d'exploitation	3,768	3,344
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,171)	0,236
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3,597	3,580
• Plus ou moins values potentielles sur titres	0,019	(0,104)
• Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	(0,165)	(0,013)
• Frais de négociation		
RESULTAT NET	3,451	3,464
• Sommes non distribuables	(0,138)	0,002
• Distribution de dividende	3,580	3,935
Valeur Liquidative	102,948	103,071

5-2 Ratios de gestion des placements :

LIBELLE	31/12/2010	31/12/2009
• Charges de gestion / actif net moyen :	0,708%	0,700%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,115%	0,113%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	3,402%	3,729%

5-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire***Gestionnaire :**

La gestion de la société SICAV RENDEMENT est confiée à la Société de Bourse de Tunisie, intermédiaire en bourse (agrément n°41/96 du 19/07/96) ayant son siège social Place 14 Janvier 2011 RP, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Celle ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, la SBT perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

*** Dépositaire :**

La Banque de Tunisie assure les fonctions de dépositaire des titres de la société SICAV RENDEMENT, et ce en vertu d'une convention datée du 03/01/2002. Elle est chargée, notamment, à ce titre :

- de la conservation des titres et des fonds de la société SICAV RENDEMENT;
- de l'encaissement des revenus s'y rattachant ;
- de la collecte des ordres de souscription et de rachat à travers son réseau de guichets ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissement, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que du respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contre partie de ses prestations, la BT perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement.

5-4 Impôts et taxes :

Ce poste représente la TCL sur les revenus bruts de la SICAV RENDEMENT. Elle est payable mensuellement.

SITUATION ANNUELLE DE SICAV CROISSANCE
ARRETEE AU 31/12/2010
Rapport Général du commissaire aux comptes
Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 17 février 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « SICAV-CROISSANCE » pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de

D : 16.948.959, un actif net de D : 16.928.778 et un bénéfice de D : 1.789.390, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « SICAV-CROISSANCE », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2010, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « SICAV-CROISSANCE », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

5. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIF
AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre conseil d'administration réuni le 26 mars 2008, a nommé Monsieur Kamel JENDOUBI en qualité de Président Directeur Général de la société et a fixé sa rémunération annuelle brute à D : 4.800.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre convention entrant dans le cadre des dispositions des articles précitées.

FINOR
Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2010	31/12/2009
Portefeuille-titres	4	13 092 203,459	12 014 031,361
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		12 041 379,530	10 957 209,677
Obligations et valeurs assimilées		362 822,000	379 336,000
Titres OPCVM		688 001,929	677 485,684
Placements monétaires et disponibilités		3 655 559,938	3 054 917,450
Placements monétaires	5	3 654 632,293	3 054 158,435
Disponibilités		927,645	759,015
Créances d'exploitation	6	201 196,074	63 697,919
TOTAL ACTIF		16 948 959,471	15 132 646,730
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	20 181,862	16 243,333
TOTAL PASSIF		20 181,862	16 243,333
ACTIF NET			
Capital	12	16 666 097,826	14 866 489,661
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos (Arrondis de coupons)		55,776	40,698
Sommes distribuables de l'exercice en cours		262 624,007	249 873,038
ACTIF NET		16 928 777,609	15 116 403,397
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 948 959,471	15 132 646,730

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	Note	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	8	309 673,860	296 147,130
Dividendes		291 935,260 -	276 857,530
Revenus des obligations et valeurs assimilées		17 738,600	19 289,600
Revenus des placements monétaires	9	112 643,586	78 259,397
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		422 317,446	374 406,527
Charges de gestion des placements	10	(120 241,303)	(92 656,414)
REVENU NET DES PLACEMENTS		302 076,143	281 750,113
Autres charges	11	(38 019,134)	(29 082,110)
RESULTAT D'EXPLOITATION		264 057,009	252 668,003
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 433,002) -	(2 794,965)
SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE		262 624,007	249 873,038
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 433,002 -	2 794,965
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		688 612,174	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		846 066,294	1 100 998,007
Frais de négociation		(9 345,782)	(7 865,646)
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 789 389,695	4 112 624,676

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinar tunisien)

	31/12/2010	31/12/2009
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 789 389,695	4 112 624,676
Résultat d'exploitation	264 057,009	252 668,003
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	688 612,174	2 766 824,312
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	846 066,294	1 100 998,007
Frais de négociation de titres	(9 345,782)	(7 865,646)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(249 857,960)	(278 360,020)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	272 842,477	(92 286,463)
Souscriptions		
- Capital	11 400 618,047	2 427 432,036
- Régularisation des sommes non distribuables	645 914,112	375 807,534

- Régularisation des sommes distribuables	68 170,082	51 573,126
Rachats		
	(11 044	
- Capital	906,103)	(2 487 110,656)
- Régularisation des sommes non distribuables	(727 350,577)	(406 115,432)
- Régularisation des sommes distribuables	(69 603,084)	(53 873,071)
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 812 374,212	3 741 978,193
ACTIF NET		
En début de période	15 116 403,397	11 374 425,204
En fin de période	16 928 777,609	15 116 403,397
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de période	59 180	59 500
En fin de période	60 596	59 180
VALEUR LIQUIDATIVE	279,371	255,431
TAUX DE RENDEMENT	11,03%	36,06%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2010 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>intérêts</u>	<u>Plus</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
	<u>'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>(moins)</u>	<u>au 31</u>	<u>values</u>
		<u>nets</u>	<u>values</u>	<u>décembre</u>	<u>réalisées</u>
			<u>latentes</u>		
<u>Soldes au 31 décembre 2009</u>	5 518	11 336,008	6 484	12 014	
	206,556		488,797	031,361	
<u>Acquisitions de l'exercice</u>					
Actions	2 205			2 205	
OPCVM	414,934			414,934	
<u>Remboursements et cessions de l'exercice</u>					
Actions	(1 810			(1 810	
Annuités des obligations des sociétés	184,086)			184,086)	846 673,623
OPCVM	(16 000,000)			(16 000,000)	
	(13 097			(13 097	
	175,053)			175,053)	(607,329)
<u>Variation des plus ou moins value potentielle sur titres</u>			688		
			612,174	688 612,174	
<u>Variation des intérêts courus sur obligations</u>		(514,000)		(514,000)	
<u>Soldes au 31 décembre 2010</u>	5 908	10 822,008	7 173	13 092	846 066,294
	280,480		100,971	203,459	

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2010 à D : 13.092.203,459 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2010	% Actif Net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		4 871 868,310	12 041 379,530	71,13%
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés admis à la cote		4 871 769,110	12 041 280,330	71,13%
Actions Banque de Tunisie	143 343	814 353,752	1 666 935,747	9,85%
Actions BIAT	19 000	482 768,256	1 386 202,000	8,19%
Actions Placements de Tunisie	29 624	568 439,208	1 192 069,760	7,04%
Actions UIB	64 516	741 097,277	1 334 965,072	7,89%
Actions STB	5 000	52 979,776	94 625,000	0,56%
Actions Monoprix	20 710	120 250,732	891 731,180	5,27%
Actions BH	25 856	250 859,623	760 761,088	4,49%
Actions ATTIJARI BANK	46 875	430 746,153	1 010 156,250	5,97%
Actions Amen Bank	15 937	307 615,660	1 230 880,258	7,27%
Actions BNA	4 800	32 192,479	71 976,000	0,43%
Actions AIR Liquide	5 385	691 457,730	1 622 502,500	9,58%
Actions CIL	15 587	72 592,890	453 877,853	2,68%
Actions BTE	1 555	29 671,220	45 402,890	0,27%
Actions SPIDIT SICAF	6 410	37 784,500	44 940,510	0,27%
Actions ATB	3 000	22 275,250	23 916,000	0,14%
Actions ATB NS	564	4 075,240	4 383,408	0,03%
Actions ATB NG	188	1 359,760	1 461,136	0,01%
Actions UBCI	750	37 250,000	30 018,750	0,18%
Actions Carthage Cement	23 443	85 492,160	77 901,089	0,46%
Actions ENNAKL AUTOMOBILES	8 258	88 360,600	95 929,239	0,57%
Actions BT CP 149	40	11,814	360,000	0,00%
Actions BT CP 138	20	15,114	18,000	0,00%
Actions BT CP 141	90	22,668	81,000	0,00%
Actions BT CP 144	60	87,289	0,600	0,00%
Actions BT CP 123	5	9,000	9,000	0,00%
Actions BT CP 160	10	0,959	80,000	0,00%
Actions BT CP 132	10	-	9,000	0,00%
Actions BT CP 154	20	-	30,000	0,00%
Actions BT CP 164	10	-	57,000	0,00%
Actions, valeurs assimilées				

& droits rattachés non admis à la cote		99,200	99,200	0,00%
Actions BT rompu	1	99,200	99,200	0,00%
Actions SICAV		684 412,170	688 001,929	4,06%
SICAV RENDEMENT	6 683	684 412,170	688 001,929	4,06%
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		352 000,000	362 822,000	2,14%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	352 000,000	362 822,000	2,14%
TOTAL GENERAL		5 908 280,480	13 092 203,459	77,34%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2010 à D : 3.654.632,293 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 150 000,000	2 157 959,566		12,75 %
compte à terme au 07/01/2011 (au taux de 4,02%)	154 000,000	155 154,354	N°081241	0,92%
compte à terme au 11/01/2011 (au taux de 4,02%)	9 000,000	9 064,231	N°081465	0,05%
compte à terme au 14/01/2011 (au taux de 4,02%)	47 000,000	47 323,009	N°081138	0,28%
compte à terme au 20/01/2011 (au taux de 4,02%)	113 000,000	113 716,859	N°081429	0,67%
compte à terme au 21/01/2011 (au taux de 4,02%)	81 000,000	81 506,718	N°081384	0,48%
compte à terme au 22/01/2011 (au taux de 4,02%)	201 000,000	202 239,701	N°081231	1,19%
compte à terme au 22/01/2011 (au taux de 4,02%)	95 000,000	95 585,928	N°081038	0,56%
compte à terme au 23/01/2011 (au taux de 4,02%)	14 000,000	14 085,114	N°081119	0,08%
compte à terme au 26/01/2011 (au taux de 4,02%)	224 000,000	225 303,612	N°081432	1,33%
compte à terme au 23/02/2011 (au taux de 4,12%)	10 000,000	10 034,315	N°081597	0,06%
compte à terme au 01/03/2011 (au taux de 4,30%)	70 000,000	70 197,918	N°081168	0,41%
compte à terme au 09/03/2011 (au taux de 4,30%)	73 000,000	73 151,360	N°081353	0,43%
compte à terme au 10/03/2011 (au taux de 4,30%)	467 000,000	467 924,276	N°081502	2,76%
compte à terme au 01/03/2011 (au taux de 4,30%)	283 000,000	283 562,847	N°081355	1,68%
compte à terme au 10/03/2011 (au taux de 4,30%)	8 000,000	8 015,833	N°081285	0,05%
compte à terme au 13/03/2011 (au taux de 4,30%)	7 000,000	7 011,875	N°081658	0,04%
compte à terme au 17/03/2011 (au taux de 4,30%)	10 000,000	10 013,194	N°081224	0,06%
compte à terme au 24/03/2011 (au taux de 4,30%)	14 000,000	14 009,236	N°081367	0,08%
compte à terme au 24/03/2011 (au taux de 4,30%)	5 000,000	5 003,298	N°081174	0,03%
compte à terme au 26/03/2011 (au taux de 4,30%)	82 000,000	82 038,641	N°080901	0,48%
compte à terme au 30/03/2011 (au taux de 4,30%)	183 000,000	183 017,247	N°081622	1,08%
CERTIFICATS DE DEPOTS	1 491 464,794	1 496 672,727		8,84%
certificats de dépôts (au taux de 4,02%)	496 019,999	499 181,705	Banque de Tunisie (a)	2,95%
certificats de dépôts (au taux de 4,12%)	495 922,003	497 825,068	Banque de Tunisie (b)	2,94%
certificats de dépôts (au taux de 4,30%)	499 522,792	499 665,954	Banque de Tunisie (b)	2,95%
TOTAL	3 641 464,794	3 654 632,293		21,59 %

(a) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l' Amen Bank

(b) Titre émis par la Banque de Tunisie et garanti par l'UBCI

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste accuse au 31 décembre 2010 un solde de D : 201.196,074 contre D : 63.697,919 à la même date de l'exercice précédent, et englobe exclusivement le montant à encaisser sur cession titres.

Note 7 : Autres créiteurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2010 un montant de D : 20.181,862 contre D : 16.243,333 au 31 décembre 2009, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	1 461,353	1 292,918
Etat, retenues à la source	4 688,791	4 024,295
Commissaire aux comptes	14 031,718	10 926,120
TOTAL	<u>20 181,862</u>	<u>16 243,333</u>

Note 8 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2010 un montant de D : 309.673,860 contre un solde de D : 296.147,130 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent comme suit :

	Année 2010	Année 2009
<u>Dividendes</u>		
Actions et valeurs assimilées admises à la cote	256 557,700	245 090,275
Titres OPCVM	35 377,560	31 767,255
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Intérêts	17 738,600	19 289,600
TOTAL	309 673,860	296 147,130

Note 9 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2010 à D : 112.643,586 contre D : 78.259,397, à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	Année 2010	Année 2009
Intérêts sur comptes à terme	66 092,443	45 745,170
Intérêts sur certificats de dépôt	46 551,143	32 514,227
TOTAL	112 643,586	78 259,397

Note 10 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31 décembre 2010 à D : 120.241,303 contre D : 92.656,414 à la clôture de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

31/12/2010 31/12/2009

Commission de gestion	103 064,021	79 419,781
Rémunération du dépositaire	17 177,282	13 236,633
TOTAL	120 241,303	92 656,414

Note 11: Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 20010 à D : 38.019,134 contre D : 29.082,110 pour la même période de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2010</u>	<u>31/12/2009</u>
Redevance CMF	17 177,282	13 236,676
Honoraires commissaire aux comptes	15 132,903	10 220,000
Rémunération du PDG	4 800,000	4 803,012
TCL	908,949	822,422
TOTAL	38 019,134	29 082,110

Note 12 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2009

Montant	14 866 489,661
Nombre de titres émis	59 180
Nombre d'actionnaires nouveaux	25

Souscriptions réalisées

Montant	11 400 618,047
Nombre de titres émis	45 383
Nombre d'actionnaires nouveaux	36

Rachats effectués

Montant	(11 044 906,103)
Nombre de titres rachetés	(43 967)
Nombre d'actionnaires sortants	(25)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	688 612,174
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	846 066,294
Régularisation des sommes non distribuables	(81 436,465)
Frais de négociation	(9 345,782)

Capital au 31-12-2010

Montant	16 666 097,826
Nombre de titres	60 596
Nombre d'actionnaires	36

Note 13 : Autres informations**13.1. Données par action et ratios pertinents**

<u>Données par action</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Revenus des placements	6,969	6,327	6,856	4,718	4,883
Charges de gestion des placements	(1,984)	(1,566)	(1,395)	(1,053)	(0,992)
Revenus net des placements	4,985	4,761	5,461	3,666	3,891
Autres produits	-	-	-	0,001	-
Autres charges	(0,627)	(0,491)	(0,471)	(0,418)	(0,490)
Résultat d'exploitation (1)	4,358	4,269	4,989	3,248	3,400
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,024)	(0,047)	(0,319)	0,463	(0,318)
Sommes distribuables de l'exercice	4,334	4,222	4,670	3,712	3,083
Variation des plus (ou moins) values potentielles	11,364	46,753	13,362	12,511	23,838
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13,962	18,604	8,688	5,744	7,316
Frais de négociation	(0,154)	(0,133)	(0,079)	(0,125)	(0,064)
Plus (ou moins) values sur titres (2)	25,172	65,224	21,972	18,130	31,090
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	29,530	69,493	26,963	21,379	34,491
Résultat non distribuable de l'exercice	25,172	65,224	21,972	18,130	31,090
Régularisation du résultat non distribuable	(1,344)	(0,512)	(1,339)	0,735	(0,758)
Sommes non distribuables de l'exercice	23,828	64,712	20,634	18,865	30,332
Valeur liquidative	279,371	255,431	191,167	169,576	150,083
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,74%	0,70%	0,77%	0,66%	0,74%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,22%	0,26%	0,26%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,62%	1,89%	2,59%	2,32%	2,29%

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****TUNISIE FACTORING**

Siège Social : Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray-1082 Tunis

La société TUNISIE FACTORING, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2010 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 26 avril 2010. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, AMC (Nouredine HAJJI) et Cabinet M.S.Louzir(Mohamed LOUZIR).

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2010
(Unité : en dinars)

<u>ACTIFS</u>	Note	Décembre 2010	Décembre 2009	<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	Note	Décembre 2010	Décembre 2009
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles	3	2 276 380	1 474 391	Capital social	10	10 000 000	10 000 000
Moins : amortissements		<u>(1 225 495)</u>	<u>(1 137 251)</u>	Réserves légales		713 022	566 199
		<u>1 050 885</u>	<u>337 140</u>	Résultats reportés		2 169 634	1 006 348
Immobilisations corporelles	4	867 587	575 330	Autres capitaux propres		1 112 282	1 112 282
Moins : amortissements		<u>(500 342)</u>	<u>(441 658)</u>	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT		<u>13 994 938</u>	<u>12 684 829</u>
		<u>367 245</u>	<u>133 671</u>	Résultat de l'exercice		2 059 831	1 930 107
Immobilisations financières	5	1 794 807	2 624 775 (*)	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION		<u>16 054 769</u>	<u>14 614 936</u>
Moins : provisions			<u>(618 782)</u>	PASSIFS			
		<u>1 794 807</u>	<u>2 005 993</u>	PASSIFS NON COURANTS			
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		<u>3 212 937</u>	<u>2 476 804</u>	Emprunts	11	6 500 000	-
ACTIFS COURANTS				Provisions	12	715 844	343 079
Acheteurs factorés		96 852 604	87 246 752	TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		<u>7 215 844</u>	<u>343 079</u>
Moins : provisions		<u>(1 841 244)</u>	<u>(1 937 683)</u>	PASSIFS COURANTS			
	6	<u>95 011 360</u>	<u>85 309 069</u>	Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	6	28 785 263	29 029 306
Autres actifs courants	7	263 030	576 438	Autres passifs courants	13	2 963 653	1 451 955 (*)
Placements et autres actifs financiers	8	-	450 000	Concours bancaires et autres passifs financiers	14	43 471 654	43 376 826
Liquidités et équivalents de liquidités	9	3 858	3 791	TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>75 220 570</u>	<u>73 858 087</u>
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		<u>95 278 247</u>	<u>86 339 297</u>	TOTAL DES PASSIFS		<u>82 436 415</u>	<u>74 201 166</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>98 491 183</u>	<u>88 816 102</u>	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>98 491 183</u>	<u>88 816 102</u>

(*)Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers n°35)

ÉTAT DE RESULTAT
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010
(Unité : en dinars)

	Notes	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Revenus			
Commissions de factoring	15	3 374 945	3 272 776
Intérêts de financement	15	5 089 056	4 582 341
Autres commissions de factoring	15	120 293	100 074
Total des revenus		<u>8 584 294</u>	<u>7 955 191</u>
Charges financières nettes	16	(2 304 966)	(2 092 852)
Produits des placements	17	69 258	44 005
Produits nets		<u>6 348 586</u>	<u>5 906 344</u>
Charges d'exploitation			
Charges de personnel	18	1 618 796	1 383 314
Dotations aux amortissements	19	162 997	172 783
Dotations aux provisions	20	(6 319)	212 742
Autres charges d'exploitation	21	1 313 326	1 544 678
Total des charges d'exploitation		<u>3 088 800</u>	<u>3 313 517</u>
Résultat d'exploitation		<u>3 259 786</u>	<u>2 592 827</u>
Autres gains ordinaires	22	9 832	10 311
Autres pertes ordinaires	23	(11 304)	-
Résultat des activités ordinaires avant impôt		<u>3 258 314</u>	<u>2 603 138</u>
Impôt sur les bénéfices	24	(1 198 483)	(673 031)
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>2 059 831</u>	<u>1 930 107</u>
Résultat Net de l'exercice		<u>2 059 831</u>	<u>1 930 107</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE ALLANT DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010
(Unité : en dinars)

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des acheteurs factorés	25	275 562 615	233 835 329
Financement des adhérents	25	(275 477 076)	(230 463 866)
Encaissements provenant des crédits à court terme	26	174 312 269	183 510 118
Remboursements des crédits à court terme	26	(180 143 274)	(183 328 719)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel	27	(2 656 437)	(2 936 452)
Intérêts payés	28	(2 292 685)	(2 074 696)
Impôts et taxes payés	29	(937 128)	(2 063 133)
		<u>(11 631 716)</u>	<u>(3 521 418)</u>
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	30	(1 160 308)	(58 893)
Décaissements (encaissement) provenant de l'acquisition (cessions) d'immobilisations financières	31	537 953	(558 757)
		<u>(622 355)</u>	<u>(617 650)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions		(600 000)	(600 000)
Encaissement d'emprunts		10 000 000	(791 000)
Remboursements d'emprunts		(1 500 000)	-
		<u>7 900 000</u>	<u>(1 391 000)</u>
Variation de trésorerie		<u>(4 354 071)</u>	<u>(5 530 069)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	14	<u>(10 334 416)</u>	<u>(4 804 347)</u>
Trésorerie à la clôture de l'exercice	14	<u>(14 688 487)</u>	<u>(10 334 416)</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société

La société a été créée le 30 juin 1999 avec pour objet principal la prise en charge, par différents moyens tels que paiement, financement, garantie, tenue des comptes, encaissement et recouvrement de créances détenues par ses clients et ses correspondants représentées par des factures.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2010 à dix millions de dinars (10 000 000 DT) divisé en un million (1 000 000) actions de dix dinars chacune libérées intégralement.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédit.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

Note 2 : Principes et Méthodes comptables appliqués

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers se résument comme suit :

2-1 - Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire. Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- Marque	15 ans	6,67%
- LOGO	5 ans	20,00%
- Logiciels	3 ans	33,33%
- Matériel de transport	5 ans	20,00%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,00%
- Matériel informatique	7 ans	15,00%
- Installations générales	10 ans	10,00%

Sont inclus dans le coût des immobilisations corporelles et incorporelles, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

2-2 - Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;

- une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

2-3 – Politique de provisionnement des engagements

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-3-1: Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	0%
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

2-3-2 : Les garanties

Pour la détermination du besoin de provisionnement, TF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures

achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours des factures finançables sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours des factures finançables si l'acheteur est en non dénommé. Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse pas 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiée.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 5%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-3-3- Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.

Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.

Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-4 - Impôt sur les sociétés

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

2-5 - Taxe sur la valeur ajoutée

Du fait qu'elle réalise simultanément des opérations taxables et des opérations non taxables, la société a le statut d'assujetti partiel. Elle est soumise, d'après l'article 9 II du code de la TVA, pour le calcul de la taxe déductible, à des dispositions spécifiques qui ont pour but de limiter la déduction à une fraction de la taxe « d'amont ».

La fraction de taxe non récupérée est constatée soit en charge soit en immobilisation selon la nature de l'opération. La fraction récupérable est portée au débit du compte « Etat, TVA ».

La TVA collectée est enregistrée directement au crédit du compte « Etat, TVA ».

En fin de période, le solde du compte « Etat, TVA » fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

NOTES EXPLICATIVES**Note 3 : Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit:

	31-déc-10		31-déc-09	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Marque	1 000 000	(767 032)	232 968	299 635
LOGO	2 426	(2 426)	0	78
Logiciels informatiques	474 294	(452 037)	18 257	37 427
Avance sur acquisition "Logiciel"	799 660	0	799 660	0
<u>Totaux</u>	2 276 380	(1 225 495)	1 050 885	337 140

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<u>Au 31 décembre 2009</u>	1 474 391	(1 137 251)	337 140
Investissements de la période	801 989		801 989
Dotation aux amortissements		(88 244)	(88 244)
<u>Au 31 décembre 2010</u>	2 276 380	(1 225 495)	1 050 885

Note 4 : Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'analysent au 31 décembre 2010 comme suit :

	31-déc-10		31-déc-09	
	Valeur brute	Amortissements	VCN	VCN
Agencement, aménagement et installations	42 857	(11 430)	31 427	5 565
Mobiliers et Matériel de Bureau	181 613	(130 792)	50 821	43 048
Matériel informatique	451 880	(215 352)	236 528	54 025
Matériel de transport	191 237	(142 768)	48 469	31 033
<u>Totaux</u>	867 587	(500 342)	367 245	133 671

Les mouvements enregistrés sur les comptes des immobilisations corporelles s'analysent comme suit:

	Valeur brute	Amortissements	Valeur Nette
<u>Au 31 décembre 2009</u>	575 330	(441 659)	133 671
Investissements de la période	308 326		308 326
Régularisation de la période (*)	(16 069)	16 069	0
Dotation aux amortissements		(74 752)	(74 752)
<u>Au 31 décembre 2010</u>	<u>867 587</u>	<u>(500 342)</u>	<u>367 245</u>

(*) Il s'agit du matériel informatique mis en rebus au cours de 2010.

Note 5 : Immobilisations Financières

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Titres de participation	768 800	768 800
Titres immobilisés	840 000	1 608 340
Cautionnements Citi Bank	56 097	91 005
Cautionnements imputables aux adhérents	(51 447)	(45 066)
Prêt au personnel	181 357	201 696
<u>Total</u>	<u>1 794 807</u>	<u>2 624 775</u>
Provisions sur titres immobilisés	0	(618 782)
Immobilisations financières Nettes	<u>1 794 807</u>	<u>2 005 993</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "titres immobilisés" s'analysent ainsi :

	<u>Montant</u>
<u>Au 31 décembre 2009</u>	<u>1 608 340</u>
Cessions de l'exercice:	
PALMA	(163 340)
Douz Hôtel	(75 000)
STPA	(530 000)
<u>Au 31 décembre 2010</u>	<u>840 000</u>

Le portefeuille titres se détaille comme suit au 31 décembre 2010 :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Montant</u>
Sté Immobilière Méditerranéenne de Tunis (SIMT)	7 688	768 800
<u>Total des titres de participation</u>		<u>768 800</u>
- PROMOTEL	8 400	840 000
<u>Total des titres immobilisés</u>		<u>840 000</u>

Note 6 : Comptes Courants des adhérents et comptes des acheteurs

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2010, comme suit :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Comptes des acheteurs factorés		
Comptes des acheteurs locaux	85 975 098	69 195 860
Comptes des acheteurs export	2 286 971	7 315 943
Comptes des acheteurs import	8 590 535	10 734 949
	<hr/>	<hr/>
Sous total (A)	96 852 604	87 246 752
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(1 828 043)	(1 929 415)
Provisions sur compte acheteurs	(13 201)	(8 268)
	<hr/>	<hr/>
Montant net	95 011 360	85 309 069
Comptes des adhérents		
FDG comptes en devise	277 666	1 028 180
Fonds de garantie (FDG Domestique)	10 732 399	9 332 339
Compte import	8 590 535	10 734 949
Disponible	9 184 663	7 933 839
	<hr/>	<hr/>
Sous total (B)	28 785 263	29 029 306
	<hr/>	<hr/>
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	68 067 341	58 217 445

Note 7 : Autres Actifs Courants

Le détail des autres actifs courants se présente au 31 Décembre 2010, comme suit :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Avances et acomptes au personnel	500	0
Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	57 468	63 438
État, TFP à reporter	0	4 505
État, impôts sur les sociétés à reporter	0	230 398
Charges constatées d'avance *	138 381	181 282
Produits à recevoir **	20 628	46 446
Produits financiers à recevoir (sur titres immobilisés)	45 515	129 053
Règlement égarés	13 476	13 476
Produits d'indemnisation à recevoir	155 127	161 223
Indemnités d'assurance crédit reçues et non encaissées	9 000	0
	<hr/>	<hr/>
Total	440 095	829 821
Provision pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(155 128)	(161 224)
Provision pour dépréciation des AAC	(21 937)	(92 159)
	<hr/>	<hr/>
Total	263 030	576 438

* Les charges constatées d'avance englobent :

les intérêts payés d'avance sur les financements à court terme pour :	124 010
Charges d'exploitation pour :	14 371
	<hr/>
	138 381

** Les produits à recevoir englobent essentiellement :

les commissions à facturer au titre des financements d'opérations export :	13 327
les commissions Import :	7 301
	<u>20 628</u>

Note 8 : Placements et autres actifs financiers

Ce poste englobe exclusivement des billets de trésorerie à court terme, détaillé comme suit au 31/12/2010 :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Billets de trésorerie émis par Tunisie Valeurs	-	450 000
<u>Total</u>	<u>0</u>	<u>450 000</u>

Note 9 : Liquidités et équivalent de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités se détaillent comme suit au 31/12/2010 :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Banques	3 556	3 734
Caisse	302	57
<u>Total</u>	<u>3 858</u>	<u>3 791</u>

Note 10 : Capitaux Propres

Les capitaux propres se détaillent au 31 décembre 2010 comme suit :

		<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves légales		713 022	566 199
Résultats reportés		2 169 634	1 006 348
Provisions pour risques généraux		1 112 282	1 112 282
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>13 994 938</u>	<u>12 684 829</u>
Résultat de l'exercice	(1)	<u>2 059 831</u>	<u>1 930 107</u>
Total des capitaux propres avant affectation		<u>16 054 769</u>	<u>14 614 936</u>
Nombre d'actions (2)	(2)	1 000 000	1 000 000
Résultat par action (1) / (2)		2,060	1,930

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

La structure du capital se détaille au 31 décembre 2010 comme suit :

Actionnaire	Capital souscrit	
	Et libéré	Pourcentage
Tunisie Leasing	5 697 650	56,98%
STIF	484 090	4,84%
Eurofactor	3 636 340	36,36%
Personnes physiques	181 920	4,25%
Total	10 000 000	100,00%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Description	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Provisions pour risques généraux	Résultat de la période	Total
Au 31 décembre 2009	10 000 000	566 199	1 006 348	1 112 282	1 930 107	14 614 936
<i>Affectation des résultats</i>						
Réservés légaux		146 823			(146 823)	0
Résultats reportés			1 163 286		(1 163 286)	0
Distribution de dividendes					(600 000)	(600 000)
Affectation fonds social					(19 998)	(19 998)
Résultat de l'exercice					2 059 831	2 059 831
Au 31 décembre 2010	10 000 000	713 022	2 169 634	1 112 282	2 059 831	16 054 769

Note 11 : Emprunts

**TABLEAU DES EMPRUNTS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2010**

(Montants exprimés en dinars)

DESIGNATION	Taux d'intérêt	Montant du crédit	Modalités De Remboursements	Solde en début de période	Remboursements	Fin de période		
						Solde	Éché. + an	Éché. - an
<u>EMPRUNTS BANCAIRES</u>								
AMEN BANK	TMM +1,10%	10 000 000	Trimestriellement. (2010-2015)	10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000
<u>Total</u>				10 000 000	1 500 000	8 500 000	6 500 000	2 000 000

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Le détail des provisions pour risques et charges se présente au 31 décembre 2010 comme suit :

Libellé	31-déc-10	31-déc-09
Provision pour risques et charges au début de l'exercice	343 079	251 702
Dotation sur provision pour risques et charges	588 516	91 377
Reprise sur provision pour risques et charges	(215 751)	0
<u>Total</u>	715 844	343 079

Note 13 : Autres passifs courants

Le détail des autres passifs courants se présente au 31 Décembre 2010, comme suit :

	31-déc-10	31-déc-09
Personnel, provisions pour congés payés	225 329	190 243
Personnel, autres charges à payer	271 194	203 687
Fonds social	217 113	206 224
État, retenues sur salaires	15 959	14 766
État, retenues sur honoraires, commissions et loyers	15 172	14 065
État, impôts sur les sociétés à liquider	592 080	0
État, TVA à payer	53 203	40 487
État, TFP, FOPROLOS, TCL à payer	5 685	5 317
Compte courant STIF	0	26 834
C.N.S.S	63 088	52 079
Autres créditeurs	116 909	28 044
Diverses charges à payer	542 107	462 308
Produits perçus d'avance	90 753	111 488
Comptes Adhérents à Régulariser : Rist	393 388	45 359
Comptes Adhérents à Régulariser : L/G	361 673	51 054
<u>Total</u>	2 963 653	1 451 955

Note 14 : Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent au 31 décembre 2010 comme suit :

	Note	31-déc-10	31-déc-09
Échéance à - d'un an sur emprunt AMEN	11	2 000 000	0
Crédit à court terme UTB	(A)	168 031	5 385 793
Crédit à court terme BTE	(B)	1 463 591	0
Ligne d'avance CITIBANK	(C)	7 500 000	11 000 000
Ligne d'avance <i>UIB</i>		0	0
Billets de trésorerie		17 500 000	16 500 000
Intérêts courus		147 688	152 826
Banques		14 692 344	10 338 207
<u>Total</u>		43 471 654	43 376 826

(A) : La convention porte sur un crédit à court terme de : 7 622 450 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,875 points, pour les tirages d'un montant supérieur ou égal à : 22.875 €

(B) : La convention porte sur un crédit à court terme de : 6 000 000 €, destiné à financer les opérations d'affacturage en devises (import - export). Le taux d'intérêt est égal à L'EURIBOR majoré de 0,75 points.

(C) : Cette ligne est valable pour une durée d'un an à compter du 15 Octobre 2010 et plafonnée à 11 000 000 dinars et productive d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 1%.

Note 15 : Revenus

L'analyse des revenus du factoring au titre de l'exercice 2010, se présente ainsi :

		Exercice 2010	Exercice 2009
Commissions de factoring		3 374 945	3 272 776
Intérêts de financement	(A)	5 089 056	4 582 341
Autres commissions de factoring		120 293	100 074
<u>Total</u>		8 584 294	7 955 191
Encours de financement			
EF - Au début de l'exercice		58 217 445	52 952 724
EF - A la fin de l'exercice		68 067 341	58 217 445
Moyenne	(B)	63 142 393	55 585 085
Taux moyen annuel (A)/(B)		8,06%	8,24%

Note 16 : Charges Financières Nettes

Les charges financières se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Intérêts sur emprunts	998 494	11 356
Intérêts sur crédit UTB	55 741	99 939
Perte de change	7 183	2 928
Gains de change	(5 021)	(4 647)
Intérêts des billets de trésorerie	937 116	1 159 743
Intérêts des comptes débiteurs	314 642	824 768
Pénalités et Intérêts de retard	460	0
Intérêts des dépôts créditeurs	(3 649)	(1 235)
<u>Total</u>	<u>2 304 966</u>	<u>2 092 852</u>

Note 17 : Produits des placements

L'analyse des produits des placements se présente comme suit :

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Plus value sur cession des titres immobilisés	2 272	2 168
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	17 869	26 137
Plus value sur titres immobilisés à recevoir	45 792	13 336
Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés	3 324	2 364
<u>Total</u>	<u>69 257</u>	<u>44 005</u>

Note 18 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Salaires et complément de Salaires	1 334 681	1 153 676
Cotisations sociales	148 299	133 235
Autres charges sociales	135 816	96 403
<u>Total</u>	<u>1 618 796</u>	<u>1 383 314</u>

Note 19 : Dotations aux amortissements

Les dotations aux amortissements de la période se détaillent comme suit :

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Dotation aux amortissements Immobilisations incorporelles	88 245	86 849
Dotation aux amortissements Immobilisations corporelles	74 752	85 934
<u>Total</u>	<u>162 997</u>	<u>172 783</u>

Note 20 : Dotations nettes aux provisions

Il y a lieu de noter que la provision pour risques sur la clientèle a été constituée conformément à la politique de la société en la matière (voir note 2.3).

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	160 769	241 623
Reprises sur les provisions affectées sur Adhérents	(262 140)	(76 566)
Perte sur radiation de créance	12 231	0
Sous total	(89 140)	165 057
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	16 701	8 294
Reprises sur les provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(17 865)	(51 986)
Sous total	(1 164)	(43 692)
Sous total	(90 304)	121 365
Dotation sur provision pour risques et charges	588 516	91 377
Reprise sur provision pour risques et charges	(215 750)	-
Sous total	372 766	91 377
Reprises sur les provisions immobilisation financière	(618 782)	-
Perte sur immobilisation financière	330 000	-
Sous total	(288 782)	-
Total	(6 319)	212 742

Note 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Achat de matières et fournitures	75 100	75 257
<u>Total des achats</u>	<u>75 100</u>	<u>75 257</u>
Loyer	127 874	91 707
Entretiens et réparations	6 283	2 283
Assurance crédit	305 140	481 412
Études, recherches et divers services extérieurs	76 028	187 212
Services informatiques	23 527	16 577
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>538 852</u>	<u>779 191</u>
Personnel extérieur à l'entreprise	22 632	20 563
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	310 772	301 476
Publicités, publications, relations publiques	93 638	98 743
Transports	23 738	19 429
Déplacements, missions et réceptions	55 672	78 586
Frais postaux et de télécommunications	85 352	62 153
Services bancaires et assimilés	67 268	60 214
Transfert de charges (frais bancaires)	(39 432)	(41 848)
Transfert de charges (frais de justice)	(7 217)	(1 681)
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>612 423</u>	<u>597 635</u>
Cotisation IFG	14 310	13 845
Jetons de présence	10 000	10 000
Rémunération des membres du CPAI	6 000	6 000
<u>Total des charges diverses</u>	<u>30 310</u>	<u>29 845</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	35 113	32 406
T.C.L	18 264	17 057
Droits d'enregistrement et de timbres	4 108	9 073
TVA non récupérable	4 496	4 215
Ristournes sur TFP :	(5 340)	0
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>56 641</u>	<u>62 750</u>
<u>Total général</u>	<u>1 313 326</u>	<u>1 544 678</u>

Note 22 : Autres gains ordinaires

Les autres gains au 31.12.2010 se présentent comme suit :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Intérêts / Prêts aux Personnels :	9 832	10 311
<u>Total</u>	<u>9 832</u>	<u>10 311</u>

Note 23 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires au 31.12.2010 se présentent comme suit :

	<u>31-déc-10</u>	<u>31-déc-09</u>
Pertes ordinaires :	11 304	0
<u>Total</u>	<u>11 304</u>	<u>0</u>

Note 24 : Impôt sur les bénéfices

Le décompte fiscal se présente comme suit au titre de l'exercice 2010 :

	Exercice 2010	Exercice 2009
Résultat de l'exercice	2 059 831	1 930 107
Impôts sur les bénéfices	1 198 483	673 031
Bénéfice comptable	3 258 314	2 603 138
I. A réintégrer		
Provisions pour congés payés	35 086	23 320
Dotations aux provisions	765 986	341 293
Provisions fiscales 2006 affaires en cours	236 921	106 386
Diverses charges non déductibles	721	900
Jeton de présence et rémunération	16 000	16 000
Subventions et Dons excédentaires	0	5 583
Affectation au fonds social	30 133	22 626
Pertes sur radiation de créances	12 231	
Pertes sur immobilisations financières	330 000	
Total réintégrations =	1 427 078	516 108
II. A déduire		
Reprises sur provisions comptables		
Provisions fiscales 2005 affaires en cours		
Provisions fiscales 2006 affaires en cours	(236 921)	(106 386)
Dividendes		
Total déductions =	(236 921)	(106 386)
Bénéfice fiscal avant provisions =	4 448 471	3 012 861
Dotations aux provisions affectées sur Adhérents	(160 769)	(241 622)
Dotations aux provisions affectées sur clientèle (Acheteurs)	(16 701)	(8 294)
Pertes sur radiation de créances :	(12 231)	0
Reprise sur provision pour risques et charges	(215 751)	0
Reprises sur les provisions immobilisation financière	(618 782)	0
Bénéfice fiscal =	3 424 237	2 762 945
Limite de déduction du 1er Dégrevement	1 198 483	967 031
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...		
Limite de déduction du 2ème Dégrevement	1 198 483	967 031
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions soumises au minimum d'impôt ...		
A déduire le montant réinvesti au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt ...	0	840 000
Base imposable =	3 424 237	1 922 945
Impôt au taux de 35% (ou 20% du bénéfice fiscal)	1 198 483	673 031
Base Minimum d'impôt =	3 424 237	1 922 945
Minimum d'Impôt 20% du bénéfice fiscal	684 847	384 589
Impôt dû =	1 198 483	673 031
A imputer		
Report d'impôt	0	0
Acomptes provisionnels payés	(605 727)	(898 775)
Retenues sur placements	(676)	(4 653)
Impôt à payer (à reporter) =	592 080	(230 398)

Note 25 : Encaissements reçus des acheteurs factorés

	Note	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Encours de Financement des adhérents en début de période	6	58 217 445	52 952 724
Encours de Financement des adhérents en fin de période	6	(68 067 341)	(58 217 445)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	5	(96 120)	(35 920)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	5	413 120	96 120
Ristourne imputables aux adhérents en début de période	13	(45 359)	0
Ristourne imputables aux adhérents en fin de période	13	393 388	45 359
Financement des adhérents (TND + €)		275 477 076	230 463 866
Produits à recevoir en début de période	7	46 446	14 013
Produits à recevoir en fin de période	7	(20 628)	(46 446)
Produits perçus d'avance en début de période	13	(93 619)	(93 619)
Produits perçus d'avance en fin de période	13	90 753	93 619
Revenus du factoring	15	8 584 294	7 955 191
Récupération frais bancaires	21	39 432	41 848
Récupération frais de justice	21	7 218	1 681
TVA collectée		616 510	564 338
		<u>275 562 615</u>	<u>233 835 329</u>

Encaissements reçus des acheteurs**275 562 615****233 835 329****Note 26 : Flux liés aux financements**

	<u>Début de période</u>	<u>Au 31 décembre 2010</u>		<u>Fin de période</u>
		<u>Utilisations</u>	<u>Remboursements</u>	
Crédit à court terme UTB	5 385 793	6 899 412	12 117 174	168 031
Crédit à court terme BTE	0	7 252 878	5 789 288	1 463 590
Ligne d'avance CITI BANK	11 000 000	40 500 000	44 000 000	7 500 000
Crédit à court terme UIB	0	0	0	0
BT (Hors Groupe)	9 500 000	77 650 000	72 150 000	15 000 000
BT (Groupe)	7 000 000	42 000 000	46 500 000	2 500 000
Sous total =	<u>32 885 793</u>	<u>174 302 290</u>	<u>180 556 462</u>	<u>26 631 621</u>
Compte courant STIF	26 834	9 979	36 81 3	0
Provisions rétrocedées	0	0	0	0
Billets de trésorerie T/V	(450 000)		(450 000)	0
Total	<u>32 462 627</u>	<u>174 312 269</u>	<u>180 143 274</u>	<u>26 631 621</u>

Note 27 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel

	Note	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Avances et acomptes au personnel en début de période	7	0	(1 779)
Avances et acomptes au personnel en fin de période	7	500	0
Prêts au personnel en début de période	5 & 7	(265 133)	(235 042)
Prêts au personnel en fin de période	5 & 7	238 825	265 133
Compte d'attente en début de période	7	(174 700)	(223 909)
Compte d'attente en fin de période	7	177 604	174 700
Charges constatées d'avance en début de période	7	(39 853)	(53 855)
Charges constatées d'avance en fin de période	7	14 370	39 853
Personnel, provisions pour congé payé en début de période	13	190 243	166 923
Personnel, provisions pour congé payé en fin de période	13	(225 329)	(190 243)
Personnel, BONUS à payer en début de période	13	203 687	207 804
Personnel, BONUS à payer en fin de période	13	(271 194)	(203 687)
Fonds social en début de période	13	206 223	185 797
Fonds social en fin de période	13	(217 113)	(206 223)
Alimentation du fonds social	10	20 000	20 000
État, retenues sur salaires en début de période	13	14 766	13 708
État, retenues sur salaires en fin de période	13	(15 959)	(14 766)
État, retenues sur hon, com et loyers en début de période	13	14 065	9 043
État, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	13	(15 172)	(14 065)
C.N.S.S en début de période	13	52 079	41 918
C.N.S.S en fin de période	13	(63 088)	(52 079)
Autres comptes créditeurs en début de période	13	28 044	28 044
Autres comptes créditeurs en fin de période	13	(116 909)	(28 044)
Diverses Charges à payer en début de période	13	462 308	531 391
Diverses Charges à payer en fin de période	13	(542 107)	(462 308)
TVA, payées sur biens et services		49 786	39 677
Charges de personnel	18	1 618 796	1 383 314
Autres charges d'exploitation	21	1 313 326	1 544 678
Récupération frais bancaires	21	39 432	41 848
Récupération frais de justice	21	7 217	1 681
Impôts et taxes	21	(57 485)	(58 536)
TVA non déductible	21	(4 495)	(4 215)
Autres gains	22	(9 832)	(10 311)
Autres pertes	23	23 535	0
<u>Sommes versés aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>2 656 437</u>	<u>2 936 452</u>

Note 28 : Intérêts payés

	Note	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Intérêts courus sur crédits en début de période	14	152 826	245 368
Intérêts courus sur crédits en fin de période	14	(147 688)	(152 826)
Intérêts payés d'avance sur crédits en début de période	7	(141 429)	(229 233)
Intérêts payés d'avance sur crédits en fin de période	7	124 010	141 429
Produits de placement perçus d'avance en début de période	13	17 869	21 114
Produits de placement perçus d'avance en fin de période	13	0	(17 869)
Intérêts sur placement en Billets de Trésorerie	17	(17 869)	(26 137)
Charges financières	16	2 304 966	2 092 852
		<u>2 292 685</u>	<u>2 074 696</u>

Intérêts payés**Note 29 : Impôts et taxes payés**

	Note	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
État, impôts sur les sociétés à reporter début de période	7 & 13	(230 398)	595 315
État, impôts sur les sociétés à liquider fin de période	7 & 13	(592 080)	230 398
État, autres impôts et taxes à payer en début de période	13	5 317	4 541
État, autres impôts et taxes à payer en fin de période	13	(5 685)	(5 317)
État, TFP à reporter en début de période	7	(4 505)	(25 723)
État, TFP à reporter en fin de période	7	0	4 505
TVA à payer en début de période	13	40 487	42 500
TVA à payer en fin de période	13	(53 203)	(40 487)
TVA non déductible	21	4 496	4 215
TVA payée		516 731	521 621
Impôts et taxes	21	57 485	58 536
Impôts sur les bénéfices	24	1 198 483	673 031
		<u>937 128</u>	<u>2 063 133</u>

Impôts payés**Note 30 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles**

	Note	<u>Exercice 2010</u>	<u>Exercice 2009</u>
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles	3	801 989	22 722
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	4	308 326	33 132
TVA sur Investissements		49 993	3 039
		<u>1 160 308</u>	<u>58 893</u>

Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Note 31 : DÉCAISSEMENTS (ENCAISSEMENTS) PROVENANT DE L'ACQUISITION (CESSION) D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Note	Exercice 2010	Exercice 2009
- Titres immobilisés libérés début période	5	1 608 340	1 006 670
- Titres immobilisés libérés fin période	5	(840 000)	(1 608 340)
- Dépôts et cautionnements versés début période	5	91 005	83 616
- Dépôts et cautionnements versés fin période	5	(56 096)	(91 005)
- Produits / Placement à recevoir en début de période	7	161 269	193 703
- Produits / Placement à recevoir en fin de période	7	(45 515)	(161 269)
- Produits réservés début de période		(102 438)	(102 438)
- Produits réservés fin de période		0	102 438
- Produits de participation (portage)	17	48 063	15 504
- Intérêts de retard sur cession de titres immobilisés		3 325	2 364
- Pertes sur immobilisations financières	20	(330 000)	
		537 953	(558 757)

Note 32 : Engagements Hors Bilan

	31-déc-10	31-déc-09
Engagement de financement donné (disponible finançable)	6 580 474	5 251 185
Garanties données (contrat import)	1 241 305	4 097 086
Engagements Traités avalisés données aux adhérents	-	47 000
Engagements de financement reçus	47 707 819	36 081 373
Garanties reçues de l'assureur crédit	8 683 480	7 184 794
Garanties données au titre des contrats sans recours	8 683 480	7 184 794
Garanties reçues des correspondants étrangers au titre des contrats export	1 612 511	6 560 446
Engagements sur titres	840 000	1 608 340

Note 33 : Opérations avec les parties liées

Tunisie Leasing

Cautions reçues

Le conseil d'administration de TL réuni le 31 juillet 2001 a autorisé son Président à donner toutes cautions solidaires en faveur de TF pour ses besoins de financement auprès du système bancaire et autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2010 à 7 500 000 DT et se détaille comme suit :

- Citibank : 7 500 000 DT

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

SIMT

Contrat de location du siège

TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions

avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 196 896 DT au titre de l'exercice 2010.

EUROFACTOR

Opérations de factoring

Tunisie Factoring (TF) a réalisé en 2010 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR qui détient 36,36% du capital de la société. Le détail de ses opérations se présente comme suit :

- les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 68 631 dinars.
- les commissions rétrocédées par TF à EUROFACTOR qui les a facturées au titre des contrats Export s'élèvent à 34 290 dinars.

Convention de partenariat

TF a conclu en 2005 avec EUROFACTOR une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2010 s'élève à 24 961 dinars.

TUNISIE VALEURS

Billets de trésorerie

TF a réalisé en 2010 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de TUNISIE VALEURS (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2010 s'élève à 67 369 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2010.

D'autre part, TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2010 s'élève à 17 869 dinars. L'encours est nul au 31/12/2010.

Convention de gestion de la Société STIF

TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an.

Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.

Note 34 : Evènements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 11/02/2011. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Sur la base de la revue des évènements postérieurs nous n'avons aucun impact sur les comptes et la continuité d'exploitation n'est pas menacée

Note 35 : Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité

Au 31 décembre 2010, il a été procédé au reclassement des cautions bloquées sur les comptes des adhérents pour un montant de 51 054 dinars figurant initialement au niveau de la rubrique Immobilisations financières et reclassées au niveau de la rubrique autres passifs courants. Les soldes des rubriques Immobilisations financières et autres passifs courants au 31 décembre 2009 avant et après retraitement se présentent comme suit :

Rubrique	Solde avant retraitement	Solde après retraitement	Variation
Immobilisations financières	1 954 939	2 005 993	51 054
Autres passifs courants	1 400 901	1 451 955	51 054

Rapport Général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société Tunisie Factoring relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société Tunisie Factoring comprenant le bilan au 31 décembre 2010 faisant apparaître un total de 98 491 183 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice net de 2 059 831 dinars et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie négative de 4 354 071 dinars et une trésorerie de fin de période négative de 14 688 487 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Factoring au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur à l'exception du fait que la société n'a pas encore signé et déposé auprès du Conseil du Marché Financier le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 08 mars 2011

Les commissaires aux comptes

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

**Cabinet M.S.Louzir - Membre de DTT
Mohamed LOUZIR**

Rapport Spécial des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires de Tunisie Factoring,

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relatives aux établissements de crédits et de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-après sur les conventions conclues et opérations réalisées suivantes au cours de l'exercice 2010.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informés de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

- (1) TF a créé en 2000 la Société Tunisienne d'Ingénierie Financière (STIF) en vue de porter 40 000 actions TF dans le cadre de son plan stocks options et a confié la gestion de cette structure à Tunisie Valeurs. En 2006, TF a conclu avec TV une convention portant sur la cession de 39 940 actions représentant 99,985% du capital de la STIF à TV au prix de 10 dinars l'action soit 399 940 dinars. Par la même convention, TV percevra les dividendes distribués par STIF égaux à la rémunération de l'investissement de TV au taux de TMM + 1,125% augmenté de 10 000 dinars HTVA par an. Dans le cas où les dividendes ne seraient pas distribués ou seraient inférieurs au coût du portage tel que défini ci haut, TF s'engage à payer le reliquat.
 - (2) TF a conclu avec EUROFACTOR, qui détient 36,36% du capital de la société, une convention de partenariat en vertu de laquelle EUROFACTOR s'engage à apporter son expérience et son expertise au profit de TF sous forme de prestations d'assistance technique permanente et de prestations spécifiques. Les prestations d'assistance technique sont fournies moyennant une rémunération forfaitaire annuelle de 12 000 Euros (hors TVA prise en charge par TF). Le montant facturé par EUROFACTOR au titre de l'exercice 2010 s'élève à 24 961 dinars.
 - (3) TF a réalisé en 2010 des opérations de factoring Import et Export avec EUROFACTOR. Le détail de ses opérations se présente comme suit :
 - les commissions facturées par TF à EUROFACTOR au titre des contrats Import s'élèvent à 68 631 dinars ;
 - les commissions facturées par TF au titre des contrats Export et rétrocédées à EUROFACTOR s'élèvent à 34 290 dinars.
 - (4) Tunisie Leasing (TL), qui détient 56,98% du capital de la société, a accordé des cautions solidaires en faveur de TF pour les besoins de son financement auprès du secteur bancaire et
-

autres établissements financiers. L'encours des cautions reçues s'élève au 31/12/2010 à 7 500 000 DT.

Les garanties reçues par TF auprès de TL ne sont toutefois pas rémunérées.

- (5) TF a réalisé en 2010 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie Valeurs (TV). La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2010 s'élève à 67 369 dinars. L'encours des billets de trésorerie est nul au 31 décembre 2010.
- (6) TF a réalisé en 2010 des opérations de financement sous forme de billets de trésorerie auprès de Tunisie SICAV. La charge d'intérêt subie par TF au titre de 2010 s'élève à 167 173 dinars. L'encours des billets de trésorerie est de 2 500 000 dinars au 31 décembre 2010.
- (7) TF a souscrit à l'émission de billets de trésorerie auprès de TV. Le montant des intérêts perçus au titre de 2010 s'élève à 17 869 dinars. L'encours est nul au 31/12/2010.
- (8) TF a conclu en 2003 un contrat de bail du siège de la société avec la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie (SIMT) dans laquelle la société détient 18,75% du capital. Le contrat s'étend sur une période d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions avec une augmentation annuelle de 5%. La SIMT a facturé à TF le loyer du siège ainsi que les services annexes (gardiennage, nettoyage, PTT, eau et électricité) pour un montant de 196 896 dinars au titre de l'exercice 2010.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

- (1) Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Président Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée de d'un salaire annuel fixe déterminé par le dit comité de rémunération et d'un bonus déterminé par le Conseil d'Administration du 18 octobre 1999. Par ailleurs, le Président Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options et d'une assurance groupe maladie ;
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du comité de rémunération en date du 05 décembre 2005. La rémunération est composée de d'un salaire annuel fixe déterminé par le dit comité de rémunération et d'un bonus déterminé le Comité de Rémunération du 28 décembre 2004. Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, des stocks options, d'une assurance groupe maladie et d'une indemnité de départ à la retraite conformément à la convention collective nationale du personnel des banques et établissements financiers. La dite indemnité est couverte par une assurance ;
 - La rémunération et les avantages accordés aux membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité d'Audit sont composés de jetons de présence et sont déterminés annuellement par le Conseil d'Administration du 11 Février 2011 et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010.
- (2) Les obligations et engagements de la société Tunisie Factoring envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2010, sont détaillés au niveau du tableau ci après :

	<u>Président Directeur Général</u>		<u>Directeur Général Adjoint</u>		<u>Administrateurs</u>	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2010
Avantages à court terme	222	131	140	85	16	16
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
Total	222	131	140	85	16	16

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 08 mars 2011

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Cabinet M.S.Louzir membre de DTT
Mohamed LOUZIR